

**MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABÉTISATION**

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

**SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CELLULE
D'APPUI ET DE COORDINATION A LA
REFORME EDUCATIVE (CAC)**



**RAPPORT D'ACTIVÉS 2024
DE LA CELLULE D'APPUI ET DE
COORDINATION
A LA RÉFORME ÉDUCATIVE (CAC-RE)**

Février 2025

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Rappel des missions de la CAC	4
3. Opérationnalisation de la CAC.....	4
4. Planification des activités.....	5
5. Activités réalisées	13
6. Résultats et perspectives	15
▪ Résultats	15
▪ Perspectives.....	15
7. Conclusion	16
ANNEXES :	16

1. Introduction

Le MENA s'est engagé à construire un système éducatif amélioré avec une gestion et un leadership efficient et efficace et à promouvoir l'accès de tous les enfants et adultes à une éducation de qualité, équitable et inclusive. Dans cette perspective, le MENA s'appuiera sur cinq (5) axes interdépendants : (i) les politiques en matière d'éducation, (ii) la coordination institutionnelle, (iii) les ressources humaines et matérielles, (iv) le financement et (v) l'utilisation de données probantes.

Ainsi, au titre de la coordination institutionnelle, les consultations organisées dans le cadre des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, ont appelé à la création, au sein du MENA, d'un secrétariat technique / cellule de pilotage et de coordination. La vocation de cette structure serait de veiller à la cohérence de l'action ministérielle en assurant la capitalisation, la coordination administrative entre les directions générales et l'animation territoriale dans les domaines relevant de ses compétences. De plus, cette structure serait une « porte d'entrée », sorte de « guichet unique » pour tous les partenaires qui souhaitent apporter un appui à la mise en œuvre de la politique du MENA.

Cette dernière conclusion a été validée et actée à travers l'arrêté n°0013 / MENA / DAJC du 20 mars 2023 porte institution, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme de l'éducation, dénommée CAC. Cette cellule est chargée de suivre et d'évaluer les décisions pour impulser la mise en œuvre de la réforme éducative, notamment celle issue des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA). En outre, la CAC-RE veille à la cohérence de l'action ministérielle en matière de politique éducative et de partenariat. Elle est l'interface des Partenaires Techniques et Financiers avec le MENA.

Conformément aux exigences de bonne gouvernance, la CAC s'est dotée d'un Plan de Travail Annuel (PTA 2024). Ce Plan de travail retrace l'ensemble des activités qui seront menées par la CAC, au cours d'une année, en appui aux priorités nationales déclinées dans (i) le Plan Sectoriel de l'Education, (ii) les orientations ministérielles et (iii) dans ses attributions. Il vise également l'opérationnalisation de la Matrice Opérationnelle des EGENA, des Objectifs de

Développement Durable en Côte d'Ivoire, pour ce qui relève du sous-secteur Education Nationale et Alphabétisation.

2. Rappel des missions de la CAC

La CAC-RE appuie le cabinet du Ministre dans sa mission de coordination politique éducative et particulièrement dans le suivi des partenariats et des décisions susceptibles d'impulser la mise en œuvre de la réforme éducative, notamment celles issues des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA).

A ce titre, elle est chargée de :

- Assurer l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers ;
- Participer à la mobilisation des ressources extérieures pour le financement des projets/programmes prioritaires du ministère ;
- Suivre la communication des rapports et bilans des projets/programmes afin de s'assurer de leur dissémination auprès des parties prenantes ;
- Veiller à la bonne exécution des projets/programmes et à l'amélioration des taux de décaissement des fonds mis à disposition du ministère
- Organiser des revues périodiques pour suivre l'état d'avancement et les performances des projets et programmes ;
- Mettre en évidence les difficultés éventuelles dans le fonctionnement des projets et émettre des recommandations
- Veiller à la mise en œuvre des mesures correctives par les coordonnateurs des projets ;
- Participer, en cas de nécessité, aux missions des projets/programmes sur le terrain et produire les rapports y afférents ;
- Représenter les intérêts du ministère au sein du Groupe Local des Partenaires de l'Education et participer aux activités dudit groupe ;
- Faciliter la communication entre les parties prenantes afin de garantir une bonne circulation de l'information relative à la mise en œuvre des activités et aux résultats obtenus.

3. Opérationnalisation de la CAC

La Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme éducative du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (CAC / MENA) CAC a contracté

avec un Cabinet d'experts en organisation (ici Cabinet FIDEC) à l'effet de l'accompagner dans la mise en place de son organisation et de son fonctionnement pour la gestion et le suivi des activités en lien avec sa vocation.

a. Objectifs de la consultation

Il s'agit pour le cabinet :

- ✓ d'apporter un appui à l'opérationnalisation de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme éducative du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (CAC / MENA) ;
- ✓ de lui permettre d'adresser et de coordonner au mieux les conclusions des EGENA.

Le Cabinet a démarré sa mission en mai 2024. Cependant, la prise du nouvel arrêté portant institution, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme de l'éducation a entraîné un réaménagement des objectifs de la mission. Cela a occasionné un prolongement du délai de la mission.

4. Planification des activités

La CAC s'est dotée de deux outils de travail à savoir (i) un Plan de travail Annuel (PTBA) et un cadre logique.

a. Axes du Plan de Travail Annuel

Le PTBA 2024, se décline selon quatre axes ou composantes qui sont :

- Coordination du financement et de la mise en œuvre des programmes de coopération avec les partenaires techniques et financiers ;
- Coordination du cadre stratégique et opérationnel de la réforme ;
- Suivi, évaluation et redevabilité de la mise en œuvre des projets et programmes ;
- Communication et gestion des connaissances.

b. Cadre logique du plan de travail

La vocation du cadre logique est de veiller à la cohérence de l'action ministérielle en matière de politique éducative et de partenariat à travers la mise en œuvre du plan de convergence des actions de mise en œuvre de la réforme éducative

et suivre également la dynamique partenariale conformément à la planification établie.

Le cadre logique est décliné à travers la matrice de planification des activités réalisées en 2024. Il se présente comme suit :

Cadre Logique du Plan de Travail

Composante (Produit)	Action	Activité	Période				Budget (F CFA)		
			T1	T2	T3	T4	Estimé	Disponible	A rechercher
Axe intervention 1 : Coordination du financement et de la mise en œuvre des programmes de coopération avec les partenaires techniques et financiers						10 000 000			
Produit 1 : La CAC dispose de capacités renforcées pour assurer la coordination du financement et de la mise en œuvre des programmes de coopération avec les partenaires techniques et financiers	Action 1.1 : Soutenir la mobilisation des ressources auprès des PTF	Activité 1.1.1 : Organiser une rencontre de partage de la méthodologie de Edlab			X				
	Action 1.2 : Appuyer la mise en œuvre des programmes de coopération avec les PTF	Activité 1.2.1 : Réaliser le suivi de la mise en œuvre du Pacte de Partenariat				X	-	-	
		Activité 1.2.2 : Accompagner les revues périodiques des programmes de coopération avec les PTF				X	10 000 000	10 000 000	-
Axe intervention 2 : Coordination du cadre stratégique et opérationnel de la réforme						104 800 000			
Produit 2 : La CAC dispose de capacités renforcées pour assurer la coordination du cadre stratégique	Action 2.1 : Soutenir le renforcement des capacités et la conduite de réflexion pour le renforcement du	Activité 2.1.1 : Organiser des rencontres de concertation et des groupes de travail thématiques au sein du MENA					10 00 000		

Composante (Produit)	Action	Activité	Période				Budget (F CFA)		
			T1	T2	T3	T4	Estimé	Disponible	A rechercher
et opérationnel de la réforme	cadre stratégique de la réforme	Activité 2.1.3 : Participer aux rencontres majeures du secteur Education/Formation au niveau international et régional					78 000 000		
	Action 2.2 : Assurer la cohérence d'actions des structures du MENA pour l'opérationnalisation de la réforme	Activité 2.2.1 : Elaborer le Plan de convergence de la réforme					7 800 000	7 800 000	
		Activité 2.2.3 : Accompagner l'élaboration de manuels					30 000 000		30 000 000

Composante (Produit)	Action	Activité	Période				Budget (F CFA)		
			T1	T2	T3	T4	Estimé	Disponible	A rechercher
		de procédures pour la gestion de fonctions clés au sein du MENA							
	Action 2.3 : Soutenir la mise en œuvre du Programme PRSEP	Activité 2.3.1 : Conduire l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des PTBA du Programme PRSEP Activité					15 000000		
		Activité 2.3.3 : Suivre la mise en œuvre des recommandations prioritaires/clés de l'audit financier et comptable du PRSEP					-		
		Activité 2.3.4 : Mettre en œuvre les activités du PRSEP relatives aux Mécanismes de Gestion des Plaintes et de Gestion Environnementale et Sociale	X	X	X	X	PM		
Axe d'intervention 3 : Suivi, évaluation et redevabilité de la mise en œuvre des projets et programmes							68 400 000		
Produit 3 : La CAC dispose de capacités renforcées pour assurer le suivi, l'évaluation, la	Action 3.1 : Appuyer le renforcement des mécanismes de suivi, évaluation et redevabilité	Activité 3.1.1 : Organiser des revues périodiques des projets et programmes de la réforme	X	X	X	X	4 000 000		

redevabilité, la communication et la gestion des connaissances dans la mise en œuvre des projets	des projets et programmes de la réforme	Action 3.1.2 : Organiser des missions conjointes de suivi des projets et programmes de la réforme	X	X	X	X	6 000 000	6 000 000	
		Action 3.1.3 : Accompagner					-		

Composante (Produit)	Action	Activité	Période				Budget (F CFA)		
			T1	T2	T3	T4	Estimé	Disponible	A rechercher
et programmes de la reforme		l'élaboration et la diffusion des rapports périodiques de progrès des projets et programmes de la réforme							
		Action 3.1.4 : Alimenter régulière la plateforme du Système Intégré de Gestion des Projets et Programmes (SIGPROG) du MENA	X	X	X	X	-		
	Action 3.2 : Assurer la communication et la gestion des connaissances en soutien à la mise en œuvre de la réforme	Activité 3.2.1 : Elaborer la stratégie de communication pour la de la réforme			X	x	28 400 000	28 400 000	
		Activité 3.2.2 : Suivre la mise en œuvre de la stratégie de communication de la réforme				x	30 000 000		30 000 000
Axe d'intervention 4 : Communication et gestion des connaissances.							121 880 000		
Produit 4 : La CAC dispose de capacités renforcées pour assurer son fonctionnement et la coordination de ses activités	Action 4.1 : Assurer la coordination des activités de la CAC	Activité 4.1.1 : Elaborer le plan de développement des capacités du personnel							
		Activité 4.1.4 : Mettre en œuvre les recommandations de l'audit organisationnel et institutionnel de la CAC					PM		
		Activité 4.1.6 : Mettre en œuvre des actions de visibilité de la CAC					8 580 000	8 580 000	

Composante (Produit)	Action	Activité	Période				Budget (F CFA)		
			T1	T2	T3	T4	Estimé	Disponible	A rechercher
		Activité 4.1.7 : Réaliser le développement et l'animation du portail Web de la CAC					1 980 000	1 980 000	
	Action 4.2 : Assurer le fonctionnement de la CAC	Activité 4.2.1 : Procéder au recrutement de personnel de la CAC					-		
		Activité 4.2.2 : Assurer le Bail du siège de la CAC					26 400 000	26 400 000	
		Activité 4.2.3 : Equiper la CAC					30 000 000	30 000 000	
		Activité 4.2.4 : Prendre en charge les salaires et autres charges du personnel de la CAC					PM		
		Activité 4.2.5 : Elaborer les rapports de gestion financière, de suivi des activités de la CAC					5 000 000	5 000 000	
Total du Plan d'actions							304 280 000 F CFA		

5. Activités réalisées

La CAC-RE a réalisé les activités suivantes :

1. Rencontre de concertation MENA – entreprises privées et fondations

Le **vendredi 29 novembre 2024** s'est tenue à la salle Touareg de l'hôtel PALM CLUB de Cocody, une rencontre de concertation sous la présidence de Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA).

L'objectif principal de cet atelier était de poser les bases d'une plateforme de concertation visant à renforcer la collaboration entre la Cellule d'Appui et de Coordination de la Réforme Educative (CAC-RE) du MENA et les entreprises privées et les fondations qui interviennent dans le secteur de l'éducation et de l'alphabétisation.

Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient de :

- promouvoir le dialogue pour identifier les défis et enjeux du secteur éducatif ;
- mettre en place une plateforme de concertation pour structurer une collaboration efficace alignée sur les priorités nationales ;
- recueillir des recommandations pour améliorer le système éducatif ivoirien.

L'atelier a débuté par une allocution d'ouverture de Madame le Directeur de Cabinet Adjoint, qui a exprimé sa gratitude envers les partenaires présents et a souligné les défis révélés par les évaluations nationales et internationales des acquis scolaires.

Les présentations techniques ont été faites par Monsieur KOUADJO Christophe, responsable adjoint de la CAC, et Monsieur MÉITÉ Inza, Directeur des Études, de la Planification et des Statistiques (DESPS). Ils ont abordé divers sujets tels que les missions du MENA et de la CAC, les statistiques du MENA, les défis en matière d'infrastructures, et l'importance de la planification concertée pour 2025.

Les échanges et débats ont couvert des thématiques variées, notamment la procédure de construction d'établissements scolaires, les interventions ciblées des entreprises, les défis liés à l'éducation non formelle, et les besoins en infrastructures.

L'atelier s'est clôturé par des remerciements de Madame le Directeur de Cabinet et la promesse de transmettre les besoins prioritaires du ministère et un canevas pour planifier les intentions des partenaires pour 2025. Les recommandations principales incluent l'amélioration de la communication, le soutien à l'alphabétisation, la digitalisation de l'éducation, et le renforcement de la collaboration.

Cet atelier a marqué une étape importante dans la construction d'une collaboration structurée et efficace entre le MENA et ses partenaires.

La prochaine rencontre est prévue pour mars 2025.

2. Mission de la Banque mondiale (BM) pour l'appui à la mise en œuvre du Programme.

Du 9 au 13 décembre 2024, une équipe de la Banque mondiale (BM) a effectué une mission d'appui à la mise en œuvre du Programme pour le Renforcement du Système Educatif de Base (PRSEB). Au cours de cette mission, l'équipe de la BM a rencontré la CAC afin de s'enquérir de son fonctionnement, des activités menées et des difficultés rencontrées.

La mission avait pour objectif i) d'analyser le niveau de progression par rapport à la mise en place du dispositif de gestion du Programme ; (ii) d'évaluer le niveau de réalisation des indicateurs liés au décaissement au niveau du programme ; (iii) d'apprécier les progrès de la mise en œuvre au niveau des différentes composantes du volet projet ; (iv) d'analyser le fonctionnement des outils de pilotage du Programme et Projet ainsi que le fonctionnement du cadre institutionnel de mise en œuvre ; (v) d'évaluer les performances de la gestion du Programme et projet y compris la planification des activités, la passation des marchés et la gestion financière ; (vi) d'identifier les éventuelles questions à résoudre, les goulots d'étranglement et les mesures correctives appropriées.

En ce qui concerne la CAC, la mission a été informée du nouvel arrêté n°139 / MENA / CAB du 25 juin 2024 portant institution, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Coordination de la réforme de l'éducation. La CAC est composée : d'un responsable de la Cellule, d'un responsable adjoint, d'un spécialiste des questions de planification et de suivi-évaluation (Secrétaire), d'un spécialiste en informatique. La CAC-RE peut faire appel à toute personne physique ou morale dont l'expertise lui paraît nécessaire.

3. Atelier bilan du PTAB 2024 du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)

Cet atelier, organisé par la Cellule d'Appui à la Coordination de la Réforme Educative (CAC-RE) en collaboration avec la Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPTS), s'est tenu du 16 au 20 décembre 2024 à Yamoussoukro. L'objectif principal de l'atelier était d'évaluer la mise en œuvre des PTAB des différentes structures du MENA, d'identifier les réussites et les difficultés rencontrées, et de proposer des recommandations pour améliorer l'efficacité des futurs PTAB.

Les travaux de l'atelier ont été marqués par trois temps forts : la cérémonie d'ouverture, les travaux en plénière, et la cérémonie de clôture.

Les présentations ont été faites par les responsables des différentes structures du MENA, qui ont exposé leurs bilans respectifs selon un canevas prédéfini par la DESPS. Les discussions ont permis de valider les bilans après la prise en compte des observations.

Les recommandations générales incluent la nécessité de renforcer la digitalisation de la gestion des ressources humaines, d'améliorer la qualité des manuels scolaires, et de prioriser l'accompagnement des établissements et élèves à besoins spécifiques. Des recommandations spécifiques ont également été formulées pour chaque direction centrale, telles que l'organisation de réformes, l'anticipation des délais de livraison des matériels scolaires, et l'amélioration des contenus pédagogiques.

6. Résultats et perspectives

▪ Résultats

- ❖ la coordination des apports extérieurs en faveur du MENA et un appui à la mobilisation des ressources ;
- ❖ la validation des intentions de financement des partenaires ;
- ❖ la supervision de l'élaboration des plans d'actions des structures de mise en œuvre en s'assurant de la conformité des activités définies avec le plan d'opérationnalisation de la réforme ;
- ❖ la mise en place un dispositif de suivi-évaluation des résultats et des activités des programmes mis en œuvre ;
- ❖ le suivi de l'exécution des programmes de coopération à travers des rapports annuels et organisation d'une revue périodique de la mise en œuvre de la réforme ;
- ❖ la facilitation de la communication entre les parties prenantes afin de garantir une bonne circulation de l'information sur la mise en œuvre des plans d'actions et des réformes et des résultats obtenus.

▪ Perspectives

Pour l'année 2025, la CAC-RE accentuera :

- ❖ **Le renforcement du mécanisme de suivi et d'évaluation** des programmes et projets du MENA par la mise en place de plateformes de Suivi-Evaluation, Redevabilité et Apprentissage (SERA) ;
- ❖ **La digitalisation de l'éducation** par la formation des enseignants et élèves à l'utilisation des outils numériques pour moderniser l'enseignement.

- ❖ **Le soutien à l’alphabétisation** par la mise en place des programmes adaptés pour lutter contre l’illettrisme ;
- ❖ **L’amélioration de la communication** entre la CAC et les partenaires ;
- ❖ **Le renforcement de la collaboration** par l’organisation de rencontres périodiques pour aligner les actions des partenaires sur les priorités nationales.
- ❖ **Organisation de la 2^e rencontre de concertation MENA – entreprises privées et fondations ;**
- ❖ **Organisation de la table ronde** des partenaires (fondations, entreprises privées) pour le financement de l’éducation ;
- ❖ **Recruter un consultant en vue de l’élaboration du plan de renforcement des capacités des agents du MENA.**

7. Conclusion

Conformément à ses attributions, la CAC-RE a atteint des résultats significatifs au cours de l’année 2024. Elle a joué un rôle majeur dans la coordination et l’harmonisation des actions des différents projets/programmes du MENA. En effet, la CAC-RE a assuré le suivi de la gestion des Programmes et des Projets ainsi que l’interface des partenaires techniques et financiers avec le Ministère de l’Education Nationale et de l’Alphabétisation, sous l’autorité de Madame le Ministre de l’Education Nationale et de l’Alphabétisation. La prise du nouvel arrêté (N° 139 / MENA / CAB du 25 juin 2024) a permis de renforcer l’ancrage institutionnel de la CAC-RE et ses capacités en ressources humaines.

Récapitulatif des activités

N°	PERIODE	ACTIVITES	RESULTATS
1	29 novembre 2024	Rencontre de concertation MENA – entreprises privées et fondations	Le compte rendu de l'atelier relatif à la rencontre de concertation MENA – entreprises privées et fondations est disponible
2	9 au 13 décembre 2024	Mission de la Banque mondiale (BM) pour l'appui à la mise en œuvre du Programme	L'Aide-mémoire (qui fait le compte rendu des échanges) est disponible et rendu
3	16 au 20 décembre 2024	Atelier bilan du PTAB 2024 du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)	Le rapport de l'atelier bilan du PTAB 2024 du MENA est disponible

ANNEXES :

TITRES
COMPTE RENDU DE L'ATELIER RELATIF A LA RENCONTRE DE CONCERTATION MENA – ENTREPRISES PRIVEES ET FONDATIONS
AIDE-MÉMOIRE DE LA MISSION DE LA BANQUE MONDIALE (BM)
RAPPORT DE L'ATELIER BILAN DU PTAB 2024 DU MENA

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABETISATION

CABINET

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

COMPTE RENDU DE L'ATELIER RELATIF A LA RENCONTRE DE CONCERTATION MENA – ENTREPRISES PRIVEES ET FONDATIONS

Date :	Vendredi 29 novembre 2024	Durée :	9 h 30 mn – 13 h 30 mn
Lieu :	Salle TOUAREG de l'Hôtel PALM CLUB de Cocody.		
Présidence :	Madame le Directeur de Cabinet Adjointe du Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.		
Participants :	• Voir la liste de présence en annexe.		
Objet	Atelier d'échanges et de mise en place de la plateforme de concertation MENA- Structures et fondations privées qui apportent un appui à l'éducation nationale et à l'alphabétisation.		
Résumé des échanges	<p>Le vendredi 29 novembre 2024, de 9 heures 30 minutes à 13 heures 30 minutes, un atelier d'échanges s'est tenu à la salle Touareg de l'hôtel PALM CLUB de Cocody, sous la présidence de Madame le Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), accompagnée d'un Conseiller Technique et de trois Directeurs Centraux : le Directeur des Affaires Financières (DAF), le Directeur des Études, de la Planification et des Statistiques (DESPS), et le Directeur des Technologies et des Systèmes d'Information (DTSI).</p> <p>Cet atelier avait pour objectif de poser les bases d'une plateforme de concertation visant à renforcer la collaboration entre la Cellule d'Appui et de Coordination de la Réforme Educative (CAC-RE) du MENA et les entreprises privées et les fondations qui interviennent dans le secteur de l'éducation et de l'alphabétisation.</p> <p><u>Objectifs de l'atelier</u></p>		

1. Promouvoir le dialogue à travers un cadre d'échanges pour identifier les défis et enjeux du secteur éducatif.
2. Mettre en place une plateforme de concertation en vue de structurer une collaboration efficace et alignée sur les priorités nationales entre les partenaires et le MENA.
3. Recueillir des recommandations afin de faire des propositions concrètes pour améliorer le système éducatif ivoirien.

Déroulement de l'atelier

1. Allocution d'ouverture

Madame le Directeur de Cabinet Adjoint a exprimé sa gratitude à l'endroit des partenaires présents pour leur engagement. Elle a mis en exergue les défis révélés par les évaluations nationales et internationales des acquis scolaires des élèves qui a mis en évidence notamment le faible niveau des apprenants. Le MENA s'est donc résolument engagé dans des réformes dont la mise en œuvre nécessite une coordination des interventions de l'ensemble des acteurs.

La rencontre avec les entreprises privées et les fondations rentre dans ce cadre et a pour but de leur présenter la Cellule d'Appui et de Coordination (CAC) chargée d'assurer cette coordination, en veillant à l'alignement des initiatives sur les priorités nationales, dans le strict respect des normes, ce qui devrait offrir une meilleure visibilité à leurs actions.

De même l'importance d'une future rencontre avec Madame le Ministre a également été évoquée pour renforcer la collaboration avec les partenaires.

2. Présentations techniques

❖ Communication du responsable adjoint de la CAC, Monsieur KOUADJO Christophe

Il a présenté les missions du MENA et de la CAC, abordé les procédures de reconnaissance des initiatives des partenaires et souligné le rôle central de la CAC dans la coordination. Les échanges ont permis de clarifier des points tels que :

- ✓ la prise en compte des enfants en situation de handicap.
- ✓ la digitalisation de l'éducation.
- ✓ le rôle des DRENA et des directions centrales.

❖ Communication du DESPS, Monsieur MÉITÉ Inza

Sa présentation a porté sur les statistiques du MENA, les défis en matière d'infrastructures, et l'importance de la planification concertée pour 2025. Il a également mis en avant la carte scolaire et a partagé des statistiques relatives aux interventions des entreprises privées.

Un accent a aussi été mis sur les dysfonctionnements relatifs aux constructions réalisées par les fondations sans consultations du MENA ni considération de la carte scolaire et des normes

3. Echanges et débats

Les participants ont abordé des thématiques variées dont :

- ✓ La procédure à suivre en cas de construction d'établissements scolaires ;
- ✓ Les interventions ciblées des entreprises et leur disponibilité à collaborer pour renforcer les actions de l'Etat ;
- ✓ les défis liés à l'éducation non formelle.
- ✓ les initiatives d'intégration des technologies dans l'éducation.
- ✓ les besoins en infrastructures et leur alignement sur les plans types du MENA.

4. Clôture des travaux

Madame le Directeur de Cabinet a remercié les participants pour leurs contributions et a insisté sur la nécessité de rencontres régulières pour évaluer la mise en œuvre des initiatives.

Elle a promis la transmission des besoins prioritaires du ministère et un canevas pour planifier les intentions des partenaires pour 2025.

Recommandations principales

1. Amélioration de la communication : établir des canaux de communication clairs entre la CAC et les partenaires.
2. Soutien à l'alphabétisation : mettre en place des programmes adaptés pour lutter contre l'illettrisme.
3. Digitalisation de l'éducation : former les enseignants et élèves à l'utilisation des outils numériques pour moderniser l'enseignement.
4. Renforcement de la collaboration : organiser des rencontres périodiques pour aligner les actions des partenaires sur les priorités nationales.

Cet atelier a marqué une étape importante dans la construction d'une collaboration structurée et efficace entre le MENA et ses partenaires. Les recommandations issues des discussions serviront de guide pour les prochaines étapes. La prochaine rencontre est prévue pour février 2025. La rencontre a pris fin à 14 heures 30 minutes par un déjeuner offert aux participants.

CÔTE D'IVOIRE

Programme pour le Renforcement du Système Educatif de Base - PRSEB (*Crédit N°72560-CI*) *Financement Partenariat Mondial pour l'Éducation (TF0C0143 – TFC5232)*

Mission d'appui à la mise en œuvre, du 9 au 13 décembre 2024

Aide-mémoire

I. INTRODUCTION

1. Une équipe de la Banque mondiale (BM) a effectué la mission d'appui à la mise en œuvre du Programme pour le Renforcement du Système Educatif de Base (PRSEB) du 9 au 13 décembre 2024¹.
2. La mission avait pour objectif i) d'analyser le niveau de progression par rapport à la mise en place du dispositif de gestion du Programme ; (ii) d'évaluer le niveau de réalisation des indicateurs liés au décaissement au niveau du programme ; (iii) d'apprécier les progrès de la mise en œuvre au niveau des différentes composantes du volet projet ; (iv) d'analyser le fonctionnement des outils de pilotage du Programme et Projet ainsi que le fonctionnement du cadre institutionnel de mise en œuvre ; (v) d'évaluer les performances de la gestion du Programme et projet y compris la planification des activités, la passation des marchés et la gestion financière ; (vi) d'identifier les éventuelles questions à résoudre, les goulots d'étranglement et les mesures correctives appropriées.
3. La mission a été structurée autour de plusieurs séances de travail avec les directions centrales du MENA et de deux audiences avec le Directeur de Cabinet et le Directeur de Cabinet Adjoint, l'une au démarrage de la mission et l'autre à la restitution de la mission, le vendredi 13 décembre. Cette dernière audience a permis de féliciter les équipes du ministère pour l'atteinte des indicateurs attendus en 2024 mais d'alerter également sur la nécessaire accélération / clarification de certaines activités pour l'atteinte des prochains RLD en particulier ceux liés à la construction scolaire (DLI 2), aux paquets d'intrants pédagogiques (DLI 4), aux Contrats d'Objectifs et de Performance (DLI 9) et à la réforme des collèges (DLI 11 et 12).
4. Le présent Aide-Mémoire (AM) fait le compte rendu des échanges qui ont eu lieu pendant la mission. Il a été convenu, lors de la réunion de restitution (le vendredi 13 décembre), que le présent AM serait à diffusion publique. L'AM est par conséquent classé « Public ».

¹ Initialement prévue du 9 au 13 décembre, la mission a été prolongée de quelques jours pour finaliser les discussions autour de la gestion financière et les sauvegardes environnementales et sociales. La mission était conduite par M. Yves Jantzen (Spécialiste senior des opérations, chargé de projet) et M. Ali Coulibaly (Spécialiste en éducation, Co-chargé de Projet). Elle était composée de Mesdames et Messieurs, Edith Zannou (Spécialiste senior en gestion financière), Adjoua Véronique Ouattara (Spécialiste en sauvegardes sociales), Brigitte Mobongol (Spécialiste en sauvegardes environnementales), Antro Kenneth Sanvi (Spécialiste en passation de marchés), Ezéchiel Djallo (Consultant, Économiste de l'éducation), Sophie Cerbelle (Consultante, Spécialiste en éducation), Anne Smith (Consultante, Spécialiste en éducation), Talnan Horo (Consultant, Spécialiste environnemental), Benjamina Randrianarivelo (Consultant, Spécialiste en leadership collaboratif) et Carine Assoumou (Assistante d'équipe).

II. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME

5. **Performance du programme** : La performance de la mise en œuvre du programme vers son objectif de développement qui est « d'améliorer l'accès équitable aux services d'éducation et de santé scolaire dans l'enseignement de base, ii) d'améliorer les résultats d'apprentissage et iii) de renforcer la gestion axée sur la performance le long de la chaîne de prestation de services éducatifs est jugé **satisfaisante (S)**. Les RLD attendus pour 2024 sont soit déjà atteints, soit en cours de vérification, soit en phase d'être atteints et vérifiés avant le 31 décembre 2024 (voir ci-dessous). Les indicateurs du cadre de résultats ont progressé depuis la précédente mission de supervision (décembre 2023) notamment grâce à la mise en place de l'Approche d'Initiatives à Résultats Rapides (IRR ou RRI) dont ont bénéficié plusieurs directions du MENA. Pour ces raisons, la progression de la mise en œuvre (**IP**)

est remontée à **Satisfaisant (S)**. La mission tient à rappeler que l'engagement des équipes du PRSEB a été déterminant pour l'atteinte des résultats de 2024. La mission recommande que ces équipes soient maintenues pour éviter toute déstabilisation compromettant les objectifs de 2025.

Données clés		Éléments clés d'évaluation	Précédent	Actuel
Date d'approbation	20 déc. 2022	Progrès vers ODP :	S	S
Date de mise en vigueur FI	20 avril 2023	Progrès mise en œuvre globale (IP) :	MS	S
Date de mise en vigueur FA	Octobre 2024			
Date de clôture	31 mai 2028	DR 1 : Accroître l'accès équitable à l'enseignement de base dans un environnement sécurisé et résilient	MS	S
Montant crédit	352,4 millions EUR	DR2 : Améliorer la qualité de l'enseignement et les pratiques de classes	MS	S
Montant TF FI	14 millions USD	DR3 : Renforcer la capacité de gestion et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestations de services	S	S
Montant TF FA	60,65 millions USD			
Montant total décaissé au 15/12/24	4,323,178.22 USD (21%)	Composante IPF	S	S
		Gestion Financière	S	S
Décaissement DLI à ce jour sur IDA	35 million	Passation des marchés	S	S
		Contrepartie de l'État	S	S
		Sauvegardes	S	S
		Suivi / évaluation	S	S
		Décaissement	MS	S

HS=Hautement Satisfaisant ; S=Satisfaisant ; MS=Modérément Satisfaisant ; MI=Modérément Insatisfaisant ; I=Insatisfaisant ; HI=Hautement Insatisfaisant

Domaine de résultat 1 : Accroître l'accès équitable à l'enseignement de base dans un environnement sécurisé et résilient

6. L'avancement de ce domaine de résultat est jugé **satisfaisant**. Sur 5 RLD attendus à date, 1 a déjà été atteint, notifié et décaissé (RLD 3.1) ; 3 sont atteints et vérifiés (RDL 1.1, RLD 2.1 et 10.1) et 1 est en cours de vérification (RLD 1.2) auprès du vérificateur indépendant.

7. RLD 1.1 : *Le MENA a planifié son programme de santé scolaire pour fournir aux élèves du préprimaire et du CPI dans les zones vulnérables un paquet d'appui de santé scolaire sur les 3*

prochaines années et a signé un accord avec le ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) : Le résultat est **atteint et vérifié**.

8. RLD 1.2 : *Le MENA a fourni un paquet d'appui de santé scolaire aux élèves de CP2 dans les zones vulnérables*. A la date de la mission, la campagne de santé scolaire était en cours et devrait s'achever le 18 décembre. Le ministère pourrait alors transmettre les rapports et déclencher les vérifications avant le 31 décembre 2024. A noter que le ministère a mené conjointement la campagne de santé scolaire pour les élèves de CP1 (RLD 1.3) et CP2 (RLD1.2). Le RLD 1.3 attendu pour mai 2025 serait alors **atteint - sous réserve de vérification indépendante** - avec 5 mois d'avance.

9. RLD 2.1 : *Le MENA a planifié 80% des besoins en construction scolaire pour les 2 prochaines années selon un outil carte scolaire amélioré*. L'indicateur est **atteint et vérifié** La mission recommande de poursuivre le renforcement des capacités des équipes des Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) à maîtriser cet outil. La mission recommande également à la DESPS d'identifier les opportunités d'ajouter des informations sur les sources de financement des constructions scolaires.

- a. La mission alerte sur les risques de retards quant au démarrage effectif des constructions scolaires. La mission a été informée de l'adoption récente de nouveaux arrêtés concernant la construction scolaire qui impacte les coûts de construction². La mission a confirmé la répartition suivante : 40% en approche « classique » et 60% en approche « communautaire ». La mission prend note que les consultants nécessaires à l'appui et au suivi de cette activité ont été recrutés. La mission recommande de i) faire valider les plans d'exécution³ par le cabinet, ii) procéder auxancements des appels d'offres nécessaires (janvier 2025 pour le mode classique et mars 2025 pour le mode communautaire) pour le démarrage effectif des travaux dès juin 2025 et une première livraison en décembre 2025, iii) d'élaborer un chronogramme précis pour l'atteinte de toutes les cibles des RLD liés à la construction scolaire (primaire et collège), iv) de clarifier le partage des responsabilités entre les différentes directions impliquées.
- b. La mission confirme également que, dans le cadre de la flexibilité « dette contre développement », une enveloppe supplémentaire de 40 millions d'euros est allouée à la construction de 33 collèges additionnels (soit pour le RDL S2.3 un total de 40 collèges sous financement IDA et 7 collèges sous financement PME).
- c. La mission recommande de communiquer dès que possible la liste des collèges, ainsi que la répartition entre collège de type « base +2 et « base +3 (ou 4) » et le chronogramme pour le démarrage et la mise en œuvre de cette activité.
- d. La mission recommande enfin d'identifier les opportunités / modus operandi pour travailler en étroite collaboration avec d'autres projets appuyés par la Banque mondiale (exemples :Projet Villes secondaires, Projet COSO⁴, etc) afin de doter les établissements scolaires en commodités basiques (électricité / eau).

10. RLD 3.1 : *Le MENA a validé sa stratégie nationale d'éducation inclusive*. L'indicateur est **atteint, notifié et décaissé** (2023). La mission a permis de s'assurer que les activités nécessaires à l'atteinte du RLD 3.2 (attendu pour 2025) soient mises en place (identification des enfants aux besoins spécifiques, commande des kits de matériels, formation des enseignants). La mission prend note que le ministère souhaite faire évoluer sensiblement le kit de matériel à fournir (remplacement de l'abaque par un cubarithme plus approprié). La mission recommande que le ministère informe par écrit la BM de cet ajustement.

² Citer les arrêtés :

³ Validation plan type, liste des sites et gestion/allocation des ressources.

⁴ Projet de Cohésion Sociale du Régions Nord du Golfe de Guinée.

11. RLD 10.1 : *Le paquet minimum favorable à la rétention des filles au collège est validé par le MENA. Le résultat est **atteint et vérifié**.*

Domaine de résultat 2 : Améliorer la qualité de l'enseignement et les pratiques de classes

12. L'avancement de ce domaine de résultat est jugé **satisfaisant**. Sur les 7 RLD attendus à date, 3 sont atteints et vérifiés (RLD 4.2 ; 5.2 ; 6.1) et 1 est en cours de vérification (RLD 5.1) et la mission reste confiante que 1 sera atteint avant le 31 décembre 2024 (RLD 5.3). La mission prend note que le RLD 11.1 et 12.1 risquent de ne pas encore être atteints. Le risque est substantiel toutefois le MENA s'est engagé à mettre en œuvre toutes diligences pour atteindre ces RLD.

13. RLD 4.2 : *Le MENA a mis à disposition des classes de préscolaire, de CP1 et de CP2 le paquet d'intrants pédagogiques tel que défini dans le PNAPAS au plus tard deux mois après la rentrée scolaire. Le résultat est **atteint et vérifié**. En particulier, le défi de l'acquisition et la distribution de manuels du préscolaire, du CP1 et du CP2 qui n'a débuté qu'en mai 2024, a pu être relevé avec succès grâce au déploiement d'une Initiative à Résultat Rapide mise en œuvre par l'ensemble des acteurs de la chaîne de distribution, tant de l'administration publique que du secteur privé. La mission recommande de prendre en considération les recommandations de l'agent Vérificateur indépendant afin de faciliter le suivi de la mise à disposition des intrants pédagogique dans les salles de classes (via la digitalisation). La mission alerte également sur la nécessité de bien planifier la finalisation, la validation et la livraison du prochain paquet d'intrants pédagogiques prévu à la prochaine rentrée scolaire (2025/2026). La mission a par ailleurs pris note qu'une révision des manuels de CE1 et CE2 est en cours pour y inclure*

des éléments liés au vocabulaire, grammaire, orthographe, conjugaison et expression écrite. Au-delà, la DPFC a indiqué qu'elle prévoit réviser les textes du manuel de base. Il y a donc un grand risque que cette révision affecte la cohérence de la méthodologie qui a dicté l'élaboration des manuels suivant la pédagogie structurée, qui avait été évaluée dans le cadre de la préparation de l'Opération Ce changement, s'il est d'ampleur à dénaturer l'approche initiale, pourrait invalider la possibilité d'atteindre des RLD de 4.3 et 4.4 de l'année 2025 et l'année 2026. Il est en conséquence critique que le MENA communique ces changements et confirme à la Banque que ceux-ci ne dénaturent pas l'approche de pédagogie structurée originalement évaluée. La Banque devra en retour confirmer que ces changements sont acceptables. Afin de faciliter ce processus, la Banque recommande qu'un expert international spécialiste de la pédagogie structurée soit recruté pour évaluer ces changements (ou participe à ces révisions). Cet appui pourrait être pris en charge sur les ressources de la composante IPF, si le MENA en juge la nécessité.

14. RLD 5.1 : *Le MENA a mis à jour sa stratégie de formation initiale et continue des enseignants, liée au PNAPAS. La stratégie a été validée par le cabinet au cours de la mission. Le résultat est **atteint sous réserve de vérification indépendante**.*

15. RLD 5.2 : *Le MENA a formé les enseignants préscolaire et CP1 et CP2 aux nouvelles approches des premiers apprentissages telles que définies dans le PNAPAS. La réalisation de ce résultat a fait l'objet d'une Initiative à Résultat Rapide menée par une équipe comportant des représentants des acteurs aux différents niveaux, du central jusqu'aux écoles. Le résultat est **atteint et vérifié**. La mission recommande de tenir compte des recommandations de la vérification indépendante pour une amélioration de la mise en œuvre les prochaines années.*

16. RLD 5.3 : *Les enseignants de CPI appliquent les nouvelles pratiques pédagogiques.* Le résultat est **atteint et vérifié**. La mission note que les observations ont également porté sur les enseignants du CP2, ce qui devrait permet l'atteinte du RLD 5.5 attendu pour mai 2025.

17. RLD 6.1 : *Le MENA a réalisé une évaluation des apprentissages standardisée pour le niveau CPI et CE1.* Le résultat est **atteint et vérifié**. La mission recommande de tenir compte des recommandations de la vérification indépendante pour une amélioration de la mise en œuvre les prochaines années.

18. RLD 11.1 : *Le MENA a validé les documents opérationnels de la réforme des collèges.* **Atteint et en cours de vérification**. Le MENA a confirmé la transmission des documents pour la vérification indépendante.

19. RLD 12.1 : *Le MENA a défini sa stratégie nationale d'évaluation standardisée des compétences des élèves au collège.* La stratégie a été finalisée après la mission et est cours de vérification au moment de finalisation de cet Aide-mémoire. **Atteint et en cours de vérification**.

Domaine de résultat 3 : Renforcer la capacité de gestion et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestations de services

20. L'avancement de cette composante est jugé **satisfaisant**. Sur les 7 RLD attendus à date, 4 sont atteints, notifiés et décaissés (RLD 7.1 ; 7.2 ; 9.1 et 9.2), 2 sont atteints et vérifiés (RLD 8.1 et 8.2), 1 est en cours de finalisation (RLD S9.2).

21. RLD 7.1 (*durant l'année pendant laquelle la structure technique et de coordination est créée, le MENA a produit un plan de travail annuel pour sa première année d'activité*) et RLD 7.2 (*le MENA a publié un rapport sur sa première année d'activité et un plan de travail annuel pour sa deuxième année d'activité*) sont **atteints, notifiés et décaissés** (depuis 2023). La mission est confiante sur les activités mises en œuvre par la CAC et sur l'atteinte des résultats planifiés en 2025, notamment le rapport d'activité et le PTAB à fournir au vérificateur indépendant puis à la Banque avant fin mars 2025.

22. RLD 8.1 (*le MENA a défini un cadre organisationnel de la régionalisation des recrutements*) et RLD 8.2 (*le MENA a organisé le recrutement régionalisé dans les districts ou régions*) sont **atteints et vérifiés**. La mission recommande de poursuivre les efforts pour accroître le nombre de CAFOP.

23. RLD 9.1 (*MENA a formé l'ensemble des DRENA au mécanisme des Contrats d'Objectifs et de Performances*) et RLD 9.2 (*MENA a déconcentré l'inspection générale dans les zones éducatives*) sont **atteints, notifiés et décaissés** (2023). La mission a été informée de difficultés concernant le mécanisme de transferts de fonds aux régions dans le cadre de la mise en œuvre des COPs. La mission recommande d'utiliser le mécanisme actuel en phase transitoire afin de permettre aux DRENAs de mettre en place leurs COPs. La mission recommande cependant d'élaborer une feuille de route pour faire évoluer les mécanismes de transferts effectifs (via des régies dans les différentes DRENA). La mission rappelle l'intérêt de la responsabilisation (y compris financière) des DRENAs pour accompagner la déconcentration. Cette approche sera également appliquée dans le cadre des COPs collèges. Sans transfert effectif des fonds aux DRENAs (au travers d'un mécanisme de régie ou d'un mécanisme similaire comme discuté pendant la mission), la mission rappelle que les RLD 9.3 et S9.5 (attendus en 2026) ne pourraient être validés.

24. RLD S9.2 : *Le MENA a développé le document cadre des COPs collèges.* **Atteint et en cours de vérification**. Le document a été transmis pour la vérification indépendante. Comme pour les

COPs DRENA, la mission recommande d'élaborer une feuille de route pour faire évoluer les mécanismes de transferts.

25. La séance de restitution a été l'occasion pour la Banque mondiale de féliciter les équipes du ministère pour l'atteinte de la majeure partie des indicateurs attendus en 2024, d'attirer l'attention de la Partie nationale sur certains points d'attention et d'alerter également sur la nécessaire accélération / clarification de certaines activités pour l'atteinte des prochains RLD en particulier ceux liés à la construction scolaire (DLI 2), aux paquets d'intrants pédagogiques (DLI 4), aux Contrats d'Objectifs et de Performance (DLI 9) et à la réforme des collèges (DLI 11 et 12).

Institutionnalisation de l'approche RRI

26. Différentes actions sont prévues pour les mois en venir en vue de la consolidation des gains et de la capitalisation des acquis résultant de l'application de RRI. Ainsi, en sus du lancement de nouvelles IRRs (dites du Cycle 3), (i) une réflexion approfondie sera menée pour étendre le recours à l'approche à d'autres ILDs du projet nécessitant une accélération [cf *supra*, dont notamment : la construction scolaire (DLI 2), les paquets d'intrants pédagogiques (DLI 4), les Contrats d'Objectifs et de Performance (DLI 9) et la réforme des collèges (DLI 11 et 12)], (ii) des visites d'échanges d'expériences seront organisées dans d'autres pays ayant longuement expérimenté RRI dans leurs réformes et projets de développement; (iii) un programme de certification RRI est à l'étude pour renforcer l'expertise des coachs ivoiriens; et (iv) au plan national, la méthode RRI a été présentée à la Task Force logée à la Primature en charge du pilotage et suivi de la mise en œuvre des projets appuyés par la Banque mondiale.

Composante IPF

27. La convention avec l'UNICEF pour le pilotage du paquet d'appui à la rétention des filles au collège est finalisée mais en cours de discussion avec le siège de l'UNICEF. En effet le modèle de convention type pour ce type de contrat avec les agences des Nations Unies sur financement de la Banque mondiale a évolué et le siège de l'UNICEF est en train de revoir cette convention dans ce nouveau contexte.

28. Les activités relatives à l'alphabétisation (définition de la stratégie, enquête nationale, plan opérationnel du programme d'alphabétisation familiale) sont en cours. La mission recommande d'élaborer un chronogramme détaillé de toutes les activités prévues. La mission rappelle que ces documents structurants sont nécessaires pour démarrer le pilote de l'alphabétisation familiale dans 12 régions qui fera l'objet de décaissement lié au résultat (RLD 1.6 attendus en 2026). La mission recommande également de partager les documents avec l'ensemble des partenaires pour limiter tout risque de redondance dans les activités.

29. Les activités autour de la politique linguistique n'ont pas encore démarré. La mission recommande de partager les TdRs avec les partenaires avant de conclure le marché. La mission rappelle également la nécessité de bien séquencer cette activité et de permettre au système de stabiliser le PNAPAS avant d'intégrer de nouvelles complexités.

30. Une firme a été recrutée pour développer une application pour : (i) l'observation des classes et l'analyse des données ; (ii) le suivi de la formation des enseignants ; (iii) la distribution des manuels scolaires ; et (iv) les visites médicales.

III. PERFORMANCE DE LA GESTION FINANCIERE, DES PASSATIONS DE MARCHE ET DES SAUVEGARDES

Performance en Passation des marchés :

31. La performance de la passation des marchés est modérément satisfaisante et le risques est modéré. La mission note que beaucoup d'activités qui ne sont pas mature et ne disposant à date de termes de référence ou de spécifications techniques ont été insérée dans STEP causant entre autres choses beaucoup d'alerte de retard de mise en œuvre dans le système. Il revient à l'équipe de passation des marchés en place de prendre des mesures appropriées dans les meilleurs délais pour revoir et de mettre à jour STEP par rapport à ces activités inscrites mais dont la passation des marchés n'a pas encore démarré tout en prenant soin de supprimer les activités qui ne sont plus d'actualité, et de s'assurer à l'avenir de n'inscrire dans STEP que des activités qui sont matures.
32. La mission a aussi été informée que certaines activités ont été déroulée avec la non-objection de la Banque mondiale hors STEP. A cet effet, il importe à l'équipe de passation des marchés de procéder à la régularisation de ses activités dans STEP en utilisant la feuille EXCEL appropriée qui avait fait l'objet de partage au cours de la récente formation de STEP par la Banque mondiale pour les projets à Abidjan.
33. Par ailleurs, la mission exhorte l'équipe de passation des marchés à rattraper les retards d'insertion des informations et données des activités déjà inscrites dans STEP, notamment au niveau de la partie gestion de contrat et de prendre l'habitude à faire insérer les activités en temps réel.

Performance en gestion financière :

34. La mission note que le système de gestion financière est bien en place au sein du PRSEB part
IPF. La performance globale de la gestion financière est jugée Satisfaisante. Cependant au sein du PRSEB partie Program for Result (P4R) logé au MENA, l'équipe de gestion financière n'est pas réellement en place. Un arrêté devrait instituer la cellule de gestion financière. Pour le moment, l'équipe de gestion financière de la part IPF prête main forte aux activités de gestion financière de la partie P4R. La mission note avec satisfaction que les IFRs parviennent à temps à la Banque et sont de qualité acceptable. Par ailleurs, les agents comptables respectivement de la partie IPF et de la partie P4R sont en place. Sur cette base, La mission recommande : i) La mise en place le plus vite possible de l'équipe de gestion financière de la partie Program for result logée au MENA ; ii) Le processus de recrutement de l'auditeur externe par la cour des comptes le plus vite possible ; iii) Le démarrage des missions de l'auditeur interne, L'IGF ; iv) L'accélération des activités du programme.

Performance en Sauvegardes environnementales et sociales :

35. La mission juge la performance environnementale et sociale satisfaisante en dépit des difficultés rencontrées avec la dissolution de la cellule de sauvegarde et le recrutement du spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale. Le processus de recrutement de la nouvelle Spécialiste en Sauvegarde Environnementale, Sociale et Genre sera bientôt achevé avec la recomposition des cinq membres de ladite cellule. La mission a constaté une avancée dans la mise en œuvre du plan d'actions du plan d'action de l'ESES avec notamment (i) la formation et l'instruction des COGES sur les aspects sauvegardes du Programme, (ii) la mise en place et l'opérationnalisation du MGP, (iii) l'intégration des questions de sauvegardes E&S et santé-sécurité dans les contrats des prestataires, (iv) l'intégration des

structures islamiques d'éducation au Programme et une synergie sur le terrain avec les plateformes de structures d'éducation et les grandes organisations islamiques. Aucune activité d'acquisitions de terre ou de construction n'a été réalisée au cours de la période sous revue.

36. Cependant, l'absence de cellule de sauvegarde interrompt certaines actions pour lesquelles les recommandations suivantes sont faites : (i) accélérer la finalisation de la procédure de recrutement du Spécialiste en Sauvegarde Environnementale, Sociale et Genre, (ii) reprendre la réalisation des rapports réguliers E&S, (iii) élaborer un cahier de sélection de profils adaptés et adéquats à l'endroit des directions pour la proposition des membres de la cellule sauvegarde avec l'appui de la nouvelle spécialiste qui sera recruté, (iv) joindre au plan de développement du Programme un plan de renforcement de capacités des tous les acteurs E&S devant intervenir (cellule sauvegarde, points focaux), (v) partager avec la Banque le screening des 3 000 salles de classe à réhabiliter et construire, (vi) faire un point de la mise en œuvre du plan d'action de l'ESES et du PEES consolidé du projet parent et de son financement additionnel, (vii) préparer un document support pour définir la stratégie de l'engagement citoyen dans le programme et le mettre en œuvre tout au long de la mise en œuvre du programme, (viii) se rassurer de l'opérationnalisation du MGP dans l'ensemble des zones du programme avant le début des travaux de construction, (ix) préparer les PGES pour les travaux de construction et de réhabilitation et se rassurer de leur mise en œuvre, (x) documenter et chiffrer les activités du plan d'action de l'ESES ainsi que du PEES.

IV. STATUT ET RECOMMANDATION DU PRECEDENT AIDE-MEMOIRE

37. Voir annexe 3

V. PROCHAINE ETAPES ET ACTIONS PRIORITAIRES

38. **La prochaine mission de supervision est probablement planifiée pour mai 2025.** Elle aura pour objectif de s'assurer que le projet est en bonne voie pour atteindre les RLD prévus en 2025.

Action	Responsable	Date limite
Domaine de résultat 1		
Lancer les appels d'offres et démarrer effectivement les constructions	DCEP – DAPS COGES	Février 2025
Envoyer courrier à la BM pour l'ajustement du kit à destination des enfants à besoins spécifiques	DELC	Janvier 2025
Communiquer la liste des collègues à construire sous le PRSEB	DELC	Janvier 2025
Domaine de résultat 2		
Paquet d'intrants pédagogiques pour le CE1/CE2 pour reprographie : Confirmer la pertinence des changements (dans le contexte de la pédagogie structurée) Finaliser les documents	DPFC	Janvier 2025 Février 2025
Action	Responsable	Date limite

Lancer le Cycle 3 des Initiatives à Résultats Rapides portant notamment sur la chaîne de distribution des manuels de CE1/CE2 et l'Observation des classes.	DPFC - DAF	Janvier 2025
Domaine de résultat 3		
Elaborer une feuille de route pour faire évoluer le mécanisme de financement des COPs	DAF – Dir Cab	Sans délais
IPF (projet)		
Démarrer l'étude sur la politique linguistique (et faire circuler au préalable les TDRs au GLPE) Finaliser les documents relatifs à l'alphabétisation (en faisant participer tous les PTFs à l'élaboration de la stratégie et du plan de mise en œuvre.	DAAJE	Juin 2025
Autres		
Organiser les rencontres du comité technique PRSEB	Direction exécutive PRSEB	Au minimum une par trimestre
Passation de marchés et gestion financière		
La mise en place le plus vite possible de l'équipe de gestion financière de la partie Program for result logée au MENA	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
Le processus de recrutement de l'auditeur externe par la cour des comptes le plus vite possible.	Direction exécutive PRSEB/UGP	Immédiat
Le démarrage des missions de l'auditeur interne, L'IGF	Direction exécutive PRSEB/IGF	Février 2025
L'accélération des activités du programme.	Direction exécutive PRSEB	Continue
Rattraper les retards d'insertion des informations et données des activités déjà inscrites dans STEP	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
Régulariser les activités dans STEP en utilisant la feuille EXCEL appropriée	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
Sauvegardes environnementales et sociales		
Accélérer la finalisation de la procédure de recrutement du Spécialiste en Sauvegarde Environnementale, Sociale et Genre	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
Reprendre la réalisation des rapports réguliers	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
Élaborer un cahier de sélection de profils adaptés et adéquats à l'endroit des directions pour la proposition des membres de la cellule sauvegarde avec l'appui de la nouvelle spécialiste qui sera recruté	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
Joindre au plan de développement du Programme un plan de renforcement de capacités des tous les acteurs E&S devant intervenir (cellule sauvegarde, points focaux)	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
Partager avec la Banque le screening des 3 000 salles de classe à réhabiliter et construire	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
Faire un point de la mise en œuvre du plan d'action de l'ESES et du PEES consolidé du projet parent et de son financement additionnel	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
Préparer un document support pour définir la stratégie de l'engagement citoyen dans le programme et le mettre en œuvre tout au long de la mise en œuvre du programme	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
Se rassurer de l'opérationnalisation du MGP dans l'ensemble des zones du programme avant le début des travaux de construction	Direction exécutive PRSEB	Immédiat

Préparer les PGES pour les travaux de construction et de réhabilitation et se rassurer de leur mise en œuvre, (x) documenter et chiffrer les activités du plan d'action de l'ESES ainsi que du PEES	Direction exécutive PRSEB	Immédiat
---	------------------------------	----------

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées et composition de l'équipe de la Banque mondiale Au niveau du Gouvernement

Structure	Nom et prénoms des membres de la délégation	Fonction
1	KOUADIO Raoul	Directeur de cabinet du MENA
2	KACOU-SEPOU Anastasie Laure	Directeur de cabinet adjoint du MENA
3	DAHO Abdramane	Directeur des Affaires Financières du MENA
4	BINEY Jonh Francis	Directeur Executif du PRSEB-Programme
5	DOSSO Na Kadidjatou	Chargé d'étude au Ministère des Finances et du Budget (coordination des projets financés/cofinancés par la Banque mondiale)
6	KOUASSI Viviane	Senior Chargé d'étude au Ministère des Finances et du Budget (coordination des projets financés/cofinancés par la Banque mondiale)
7	COULIBALY Youssouf	Inspecteur Général de l'Education Nationale
8	KAM Oleh	Directeur Executif Adjoint du PRSEB-Programme
9	N'GORAN Koffi Armel Landry	Coordonnateur par interim de la Cellule de coordination des projets financés/cofinancés par la Banque mondiale
10	SOBORO Amane Bernard	Chef de service Direction de l'Education Non Formelle (DENF)
11	N'GUETTIA Kouassi Roger	Chef de service Direction de la Coordination et du Suivi des Programmes d'Alphabétisation (DCSPA)
12	KOUASSI Kouassi Arsène Brice	Sous -Directeur en charge du Suivi et évaluation Direction de la Coordination et du Suivi des Programmes d'Alphabétisation (DCSPA)
13	YEO Kafehe Bakary	Chef de service Direction des Matériels Didactiques pour l'Alphabétisation (DMDA)
14	ZINSOU Raphael	Spécialiste en gestion des connaissances PRSEBProgramme
15	BOUAH Kablan Francis	Spécialiste en planification PRSEB-Programme
16	KOUAKOU Brou Noël	Spécialiste en Economie de l'Education à la Task Force sectorielle Education-Formation
17	SYLLA Omar	Spécialiste en Passation des marchés à la Cellule de Passation des Marchés Publics du MENA
18	FOFANA Yacouba	Directeur de l'animation, de la promotion et du suivi des Comités de gestion des établissements scolaires publics (DAPS-COGES)
19	EFFI Germaine	Coordonnatrice des services DAPS-COGES
20	KONE Drissa Kikoupeni	Gestionnaire DAPS-COGES

21	TOURE Nicaise	Agent Direction de l'Alphabétisation des Adultes, des Jeunes et des Enfants (DAAJE)
22	CISSE Assiata	Directrice DAAJE/ DMDA
23	TRAORE Anita Suzanne	Directrice DENF
24	KOUASSI Affoué Yvette	Directrice DCSPA
25	N'FA Sandoko	Sous-Directeur Direction de la mutualité et des œuvres sociales en milieu scolaire (D.M.O.S.S)
26	PAH Potey Hervé	Responsable Technique Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets (DCEP)
27	N'GUESSAN Hervé	Sous-Directeur de la Prospective et de la Planification Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS)
28	MEITE Inza	Directeur DESPS
29	CHERIF Adama	Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC)
30	KOUADIO N'da Lazare	Coordonnateur DAJC
31	ZAMBLE Bi Zamblé Germain	Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (DELIC)
32	TRAHA Syvie	Sous-Directrice en charge de l'Ecole Pour Tous DELIC
33	KOUAME Tanoh Jean-Claude Cedric	Inspecteur Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC)
34	COULIBALY Fatogoma	Sous-Directeur DPFC
35	OUATTARA Bakary	Sous-Directeur en charge des manuels scolaires DAF
36	KAMARA Brahim	Chef de service DAF
37	SIBY Mamourou	Chef de service DAF
38	HORO Yelagnan	Chef de service DELIC
39	GBABEU Gbeuli Guillaume	Chef de service DELIC
40	MEITE Inza Hervé	Chef de service Direction des Technologies et Des Systèmes d'Information (DTSI)
41	KONE Salif	Directeur DCEP
42	DELOH André	Directeur de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP)
43	KONAN Koffi	Sous-Directeur DVSP
44	DIARRA Epouse BADJI Kadidiata	Directrice des Examens et Concours (DECO)
45	KOUASSI K. Daniel	Chef de service DECO
46	KROUMA Mouhamadou	Chef de service Direction de l'Equité et de l'Egalité du Genre (DEEG)
47	APPAHOU Gervais	Chef de service DEEG
48	OUATTARA Issiaka	Sous-Directrice en charge du Primaire et du Préscolaire Direction des Ressources Humaines
49	GNATO Hubert	Contrôleur Financier auprès de l'Opération PRSEB
50	ASSAMOUA, Aya Florentine Epse SEKA	Agent Comptable auprès du Programme PRSEB

Au niveau de l'UGP

Nom	Fonction
YEO Pefougne Abraham	Coordonnateur de l'UGP-PRSEB
MAIGA Seydou	Spécialiste en Suivi et Evaluation de l'UGP-PRSEB
M'BRA Amani Thierry	Spécialiste sénior en Passation des marchés
ORIA Alain	Spécialiste en qualité de l'éducation
BALLY Agnifiault Hermann	Ingénieur en Génie civil
GLAN DOHO Marie-Paul	Chargé des opérations Communautaires
BILE Bilé Etienne	Assistant en Suivi et Evaluation
SANOU Franck Aldjouma	Responsable Administratif et financier

Équipe Banque mondiale

Nom	Fonction
Yves JANTZEM	Chargé principal des opérations, chef d'équipe de projet
Ali COULIBALY	Spécialiste en éducation – Co-chargé de projet
Brigitte Andoh MOBONGOL	Spécialiste principal en sauvegardes environnementales
Véronique Adjoua OUATTARA	Spécialiste en développement social
Sophie CERBELLE	Spécialiste en éducation, consultante
Edith ZANNOU	Spécialiste senior en gestion financière
Kenneth SANVI	Spécialiste en passation de marché
Ezechiel Abouro DJALLO	Économiste de l'éducation
Anne SMITH	Spécialiste en éducation, consultante
Talnan HORO	Spécialiste en sauvegardes environnementales, consultant
Carine ASSOUMOU	Assistante de Programme
Benjamina RANDRIANARIVELO	Spécialiste en leadership collaboratif, consultant

Annexe 2 : Cadre de résultats

Indicateurs de l'objectif de développement du programme							
	Indicateurs ODP	ILD	Unité de mesure	Référence	Cible Nov. 2024 (A)	Réalisation Nov 2024 (B)	B/A
1	Taux nets d'accès en première année du primaire (CP1)	1	%	74,69	75	81,72	100,0%
	<i>Taux nets d'accès en première année du primaire, fille</i>	1	%	74,95	76,4	81,39	100,0%
2	Pourcentage d'élèves ayant mis leurs vaccins à jour après leur référencement à un Centre de vaccination à l'issue de la visite médicale	1	%	0	10	0	0%
3	Niveau de pauvreté des apprentissages des enfants de niveau CE1	6	%	68,6	60	75,13%	100,0%
4	% d'enseignants supervisés mettant en œuvre au moins 3 des nouvelles pratiques pédagogiques en lecture élaborés dans le cadre du PNAPAS	5	%	X	90	0	0%
5	% d'élèves de CE1 atteignant le seuil minimal de compétences en lecture/écriture	6	%	19 (EGRA)	35	26,3%	75,14%
	<i>% d'élèves de CE1 atteignant le seuil minimal de compétences en lecture/écriture (fille)</i>	6	%	21 (EGRA)	35	27,4%	78,29%
6	Nombre de documents stratégiques validés par le secrétariat d'appui et de coordination de pilotage et de coordination (cumulatif)	7	Nbre	0	6	6	100,0%
7	Nombre de contrats d'objectifs et de performance mis en œuvre	9	Nbre	0	12	0	0,0%
8	Nombre d'enquête de satisfaction des bénéficiaires		Nbre	0	1	0	0,0%
9	Pourcentage de plaintes traités, et résolu avec un retour à plaignants		%	0	95	0	0,0%
10	Pourcentage de bénéficiaires satisfaits de l'intervention de l'Opération		%	0	50	0	0,0%

Indicateurs des résultats intermédiaires par domaine de résultats							
	Indicateurs des résultats intermédiaires par domaine de résultats	ILD	Unité de Mesure	Référence	Cible Nov. 2024 (A)	Réalisation Nov 2024 (B)	B/A
DR 1 : Accroître l'accès équitable aux préscolaire et primaire dans un environnement sécurisé							
1.1	Nombre de COGES bénéficiant de campagnes favorables à la nutrition et au développement du jeune enfant (cumulatif)	1	Nbre	0	20	30	100,0%
1.2	Nombre de salle de classes construites et opérationnelles selon des normes résilientes au changement climatique (indépendamment du mode de construction), cumulatif	2	Nbre	0	600	0	0,0%

1.3	Pourcentage des élèves de préscolaire et de CP1 dans les zones vulnérables ont bénéficié du paquet d'appui de santé scolaire, y compris les traitements contre les maladies amplifiées par le changement climatique	1	%	0	80	0	0,0%
-----	---	---	---	---	----	----------	------

Indicateurs des résultats intermédiaires par domaine de résultats							
	Indicateurs des résultats intermédiaires par domaine de résultats	ILD	Unité de Mesure	Référence	Cible Nov. 2024 (A)	Réalisation Nov 2024 (B)	B/A
1.4	Pourcentage d'écoles islamiques intégrées dans le système formel	3	%	7	30	40,01	100,0%
1.5	Nombre d'enfants en situation de handicap sensoriel présents dans les écoles primaires (cumulatif)	3	Nbre	3 607	5 280	7 735	100,0%
1.6	Nombre d'enfants filles en situation de handicap sensoriel présent dans les écoles primaires cumulatif	3	Nbre	1 800	2 640	3 671	100,0%
1.7	Taux de rétention des enfants en situation de handicap sensoriel scolarisé dans le primaire	3	%	A déterminer	70%	70%	100%
DR 2 : Améliorer la qualité de l'enseignement et des pratiques de classe							
2.1	% d'élèves de CE1 atteignant le seuil minimal de compétences en mathématiques	6	%	61 (EGMA)	69	78,9%	100,0%
2.2	% d'élèves de CE1 atteignant le seuil minimal de compétences en mathématiques (fille)	6	%	58 (EGMA)	70	76,5%	100,0%
2.3	Nombre d'élèves bénéficiant du PNAPAS cumulatif	CRI	Nbre	0	1 824 000	1 649 409	90,42%
2.4	Nombre d'élèves bénéficiant du PNAPAS (fille) (cumulatif)		Nbre	0	893 500	835 928	93,57%
2.5	Nombre d'enseignants formés aux nouvelles pratiques d'apprentissage (cumulatif)	CRI	Nbre	X	29 551	36 587	100,0%
2.6	Nombre d'enseignants formés aux nouvelles pratiques d'apprentissage, femme (cumulatif)		Nbre	X	10 940	19 023	100,0%
2.7	Nombre d'élèves bénéficiant de l'intervention	CRI			1,824,000	1 649 409	90,42%
2.8	Nombre d'élèves bénéficiant de l'intervention (filles)				893 500	835 928	93,57%
DR 3 : Renforcer la capacité de gestion et l'obligation de résultats tout au long de la chaîne de prestation de services							
3.1	Nombre d'évaluation des apprentissages primaire / secondaire conduite à grande échelle	CRI	Nbre	1	2	2	100,0%

3.2	Nombre de réunions annuelles entre le secrétariat d'appui et de coordination et les partenaires (présentation de la vision du secteur, présentation des différentes interventions des partenaires).	7	Nbre	0	6	10	100,0%
3.3	Nombre de DRENA ayant mis en place au moins de 70% des activités prévues dans leur COP annuellement	9	Nbre	0	12	24	100,0%

Indicateurs des résultats intermédiaires par domaine de résultats

	Indicateurs des résultats intermédiaires par domaine de résultats	ILD	Unité de Mesure	Référence	Cible Nov. 2024 (A)	Réalisation Nov 2024 (B)	B/A
3.4	Pourcentage de femmes dans l'enseignement primaire public	8	%	34	36	37,3	100,0%

Annexe 3 : Bilan de la mise en œuvre des précédentes recommandations (AM décembre 2023)

Recommandations Inscrites Au Rapport	Responsable	deadline	Etat De Mise En Œuvre Au 31/12/2024
Domaine de résultat 1			
Démarrer la campagne de vaccination scolaire	DMOSS	Mar-24	Réalisé
Finaliser les analyses de sauvegardes environnementales et sociales ainsi que la collecte des titres de propriété	DCEP	Mar-24	l'évaluation environnemental des sites de construction est achevé et l'ANDE a validé la catégorie du Projet. (ii) Le rapport de planification a soumettre à la vérification est en cours
Domaine de résultat 2 :			
Finaliser la formation des enseignants	DPFC	Apr-24	Réalisé
Distribuer le paquet d'intrants pédagogiques	DPFC	Mar-24	Réalisé
Composante IPF			
Finaliser la contractualisation du vérificateur indépendant	UGP	Feb-24	Réalisé
Appuyer les équipes du MENA à préparer la documentation nécessaire à la vérification indépendante	UGP	Feb-24	Réalisé
Finaliser le recrutement des consultants pour les études planifiées en 2023/2024	UGP	Feb-24	Tous les consultants programmés ont été recruté à l'exception de (i) politique linguistique; (ii) appui à l'organisation du forum sur la scolarisation des jeunes filles; (iii) convention UNICEF qui sont en cours. Par contre les activités relatives (i) code de l'éducation; (ii) politique du livre; (iii) Etude sur la stratégie d'enseignement à distance et l'utilisation des nouvelles technologies; (iv) le code de l'éducation; (v) mise en place du Fond commun, ont été gélées.
Gestion financière:			
Former de la Direction des affaires administratives et financières du Ministère sur l'élaboration des Rapports financiers se fasse le plus rapidement possible	Programme	Jan-24	Partiellement Réalisé La 2ème session de RC aura lieu du 12 au 18 janvier 2024
Passation des marchés			

Accélérer l'exécution du plan de passation des marchés	UGP	Immédiat	Les activités inscrit dans le PPM s'exécutent suivant la programme de travail. Le PPM est à 22,43% d'exécution
--	-----	----------	--

Plan d'actions prioritaires

Recommandations inscrites au rapport	Responsable	Delais	etat de mise en œuvre au 31/12/2024
Planning And Budgeting			

Rédiger Le Manuel Opérationnel Du Programme (POM) Afin D'établir Une Procédure Formalisée Pour Assurer Le Suivi Et La Coordination Du Projet, Y Compris Les Procédures De Gestion Des Finances Et D'approvisionnement.	MEF/MENA (DAF)	Avant L'entrée En Vigueur	Réalisé
Partager Avec La Banque Mondiale Les Projets De Documents Budgétaires N+1 (Programme Budgétaire, DPPD) Au Cours De L'année N Troisième Trimestre Pour Conseils Techniques (Projet De Budget N+1 Partagé ; Déblocage Des Fonds En Temps Opportun ; Suivi De L'Allocation Budgétaire Selon Le Plan De Travail Annuel)	MEF/MENA (DAF)	Sur La Durée Du Programme	Réalisé
Préparer Des Plans D'engagements Trimestriels A Partager Avec Le Trésor National Pour Permettre Une Meilleure Prévision Des Demandes De Décaissement	CAC	Sur La Durée Du Programme	Non Réalisé Les Arrangements Institutionnels Sont Stabilisés. La DAF A Pris La Place Qui Lui Revient Et S'attèle A Elaborer Sur La Base Du PTBA 2024 Du Programme, Le Plan De Trésorerie Trimestriel

Apporter Un Support A La DAF Du MENA A Travers Des Ateliers, Réunions Techniques, Formations	CAC	Sur La Durée Du Programme	Partiellement Réalisé *Les Equipes Du DAFMENA Ont Eté Formées Sur L'élaboration Des Rapports Financiers Du 04 Au 10 Août 2024 A Yamoussoukro *Le Recrutement De 2 Assistants Comptables En Appui A La DAF Pour La Gestion Du Programme Est Suspendu.
Internal Control And Internal Audit			
Conduire Des Missions D'audit Interne Annuelles Couvrant Les Aspects Procurement, Gestion Financière Et Les Aspects Techniques	IGF	Sur La Durée Du Programme	En Cours L'IGF A Terminé La Cartographie Des Risques Et Communiqué Le Planning De Ses
			Missions Pour 20242025
Audit Externe			

<p>1. Audit Externe Des Etats Financiers Du Programme Réalisé Par SAI Avec Le Soutien (Assistance Technique) D'un Cabinet D'audit Externe Indépendant ; La SAI Peut Confier La Mission A Un Cabinet D'audit Privé.</p> <p>2. La Publication Des Rapports D'audit Externe Sera Effectuée Par La Cour Des Comptes.</p> <p>3. L'auditeur Externe Sera Nommé Par La Cour Des Comptes Et Les Frais Seront Payés Par La BCPENA (Fonds IPF)</p>	MENA/Cac	6 Mois Suivant La Mise En Vigueur Du Programme	<p>Non Réalisé</p> <p>Le Directeur Exécutif Du Programme A Préparé Un Courrier A La Signature De Mme Le Ministre Pour Saisir La Cour Des Comptes Avant Fin Mars 2024 Pour Prendre En Charge L'audit Externe Du Programme.</p> <p>En Accord Avec La Banque Mondiale, Le Premier Rapport D'audit Combinera Les Exercices 2023 Et 2024. Il Est Attendu Pour Le 30 Septembre 2025</p>
Fraude Et Anticorruption			
<p>Effectuer Annuellement Une Mission De Vérification Sur La Fraude Et La Corruption.</p> <p>Cette Mission Portera Sur Le GRM, Les Plaintes Reçues Et Le Traitement De Ces Allégations</p>	IGF/IGE	31 Decembre 2024	Non Applicable

<p>Établir Un Rapport FAC (Le Format De Rapport Comprendra Les Eléments Suivants : (A) Le Lieu Et La Date De La Plainte ; (B) La Description De L'allégation ; (C) La Description Des Progrès De L'enquête ; Et (D) Le Résultat De L'enquête)</p>	<p>IGF/IGE</p>	<p>31 Decembre 2024</p>	<p>Non Applicable La Banque A Demandé D'utiliser Le Mécanisme De Gestion Des Plaintes Développé Dans Le Cadre Du PAPSE. Le MGP Est En Place Et Opérationnel. Cinq (5) Personnes Ont Eté Désignées Gestionnaires Des MGP, Sauvegarde E&S Et Communication Au Sein Du Comité Technique Du PRSEP Par Arrêté Ministériel (Arrêté</p>
			<p>N°0015/MENA/CAB Du 20 Mars 2023)</p>
<p>Conduire Des Renforcements De Capacités</p>	<p>MENA/BCPENA / IGF/HABG /SAI</p>	<p>Sur La Durée Du Programme</p>	<p>Non Réalisé</p>



RAPPORT GÉNÉRAL

du **Seminaire bilan**

PTAB 2024

des structures du MENA

Yamoussoukro,
du 16 au 20 décembre 2024

RAPPORT DE L'ATELIER BILAN DU PTAB 2024 DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION (MENA)

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) exige que toutes les Directions Centrales et tous les Services Rattachés, ainsi que les unités de gestion ou de coordination des projets et programmes, se dotent des Plans de Travail Annuel Budgétisés (PTAB). Ces PTAB qui sont élaborés avec l'appui de la Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPPS), qui a en charge le suivi de leur exécution, visent à organiser, coordonner et mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du secteur éducatif. Il est donc essentiel de réaliser un bilan annuel afin d'évaluer les progrès, identifier les contraintes et proposer des recommandations pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des PTAB.

C'est dans cette optique que la Cellule d'Appui à la Coordination de la Réforme de l'Education (CAC-RE) en lien avec la DESPPS a organisé du 16 au 20 décembre 2024, l'atelier bilan de mise en œuvre des PTAB de toutes les structures du MENA.

2. Objectifs

2.1. Objectif général

L'atelier a pour objectif de faire le bilan de la mise en œuvre des PTAB des différentes structures du MENA y compris les unités de gestion des projets et programmes pour l'année 2024, afin d'identifier les réussites, les difficultés rencontrées et de proposer des pistes d'amélioration.

2.2 Objectifs spécifiques

2.2.1. Évaluer le niveau de réalisation des PTAB

- Mesurer le pourcentage de réalisation des activités planifiées dans les PTAB 2024 ;
- Identifier les activités achevées, en cours et non entamées, en précisant les raisons.

2.2.2. Analyser les écarts entre prévisions et réalisations

- Comparer les résultats obtenus avec les objectifs initiaux définis dans les PTAB ;

- Identifier les écarts (positifs ou négatifs) et comprendre leurs causes : défis institutionnels, financiers, techniques, ou organisation.

2.2.3. Évaluer l'efficacité et l'efficience des actions entreprises

- Examiner la qualité des réalisations par rapport aux ressources allouées (efficience) ;
- Évaluer l'impact des actions menées sur le terrain, notamment en termes de qualité éducative, d'accès à l'éducation et de gouvernance.

2.2.4. Proposer des recommandations pour l'amélioration des futurs PTAB

3. déroulement des travaux

Trois temps forts ont meublé les travaux de cet atelier :

- La cérémonie d'ouverture ;
- Les travaux ;
- La cérémonie de clôture

3.1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier bilan placée sous la présidence et la présence effective de Madame le Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, Professeur Mariatou KONE, a été ponctuée par trois allocutions

La première a été prononcée par Monsieur le Représentant du Maire de Yamoussoukro, Monsieur GOMON Felicien

Dans son propos, il a tenu à remercier Madame le Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation pour les résultats tangibles obtenus depuis sa nomination, et qui ne laissent personne indifférent. Il s'est dit heureux et a traduit toute sa reconnaissance à Madame le Ministre pour le choix porté sur la Commune de Yamoussoukro pour la tenue de cette importante activité dont l'issue des travaux contribuera à impulser davantage une dynamique à notre système éducatif.

La deuxième allocution a été celle de Madame Anastasie Kacou SEPOU, Directrice de Cabinet Adjointe du MENA, par ailleurs Présidente de la Cellule d'Appui et de Coordination des Réformes Éducatives (CAC-RE), organisatrice du présent atelier.

Dans son discours, elle a situé le contexte de cette activité majeure inscrite dans le Plan de Travail Annuel Budgétisé de la CAC-RE. Elle a rappelé ses objectifs et les résultats attendus.

Elle a traduit toute sa gratitude à Madame le Ministre qui préside en personne cet atelier et dont la présence durant ces cinq jours à Yamoussoukro, dénote du caractère important et essentiel de l'activité.

La dernière allocution a été celle de Madame le Ministre, Professeur Mariatou KONE, Présidente de l'atelier bilan.

Madame le Ministre, prenant la parole, s'est dit heureuse d'être parmi les siens ce jour pour faire le bilan des activités de l'année 2024 du MENA.

Elle a d'abord remercié les officiels présents à la cérémonie, à savoir Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro, Madame la Première Vice-Gouverneur du District Autonome, Monsieur l'Adjoint au Maire et Monsieur le représentant Madame le Préfet de Police de Yamoussoukro. Ces autorités administratives, sécuritaires et politiques de Yamoussoukro lui ont toujours accordé une attention singulière lors de ses passages dans ladite ville, mais surtout pour leurs actions significatives qu'elles posent en vue de l'amélioration de la qualité de notre système éducatif.

Ses remerciements ont été également adressés aux Partenaires Techniques et Financiers qui appuient le MENA dans toutes ses actions afin de parvenir à ce vœu cher au Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, celui d'offrir à la Côte d'Ivoire un capital humain de qualité et pour ce faire, a fait de l'éducation la priorité de ses priorités.

Elle a situé l'importance de la tenue de cet atelier car dira-t-elle, la culture de la redevabilité doit transparaître dans tous nos actes. Pour ce faire, elle a exhorté l'ensemble de ses collaborateurs à sortir de certaines pratiques tels que le cloisonnement des structures et le manque de transparence dans la gestion de celles-ci. Elle les a donc engagés à faire un bilan complet de la gestion sur tous les plans de leur structure avant de déclarer ouvert les travaux de l'atelier bilan 2024 des PTAB du MENA.

3.2. Déroulement des activités

Exposé de cadrage

L'exposé de cadrage a été fait par Monsieur le Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques, Docteur MEITE Inza.

Il a présenté les étapes qui ont précédé la tenue de cet atelier avant d'expliquer que les travaux se feront tous en plénière. Ainsi, chaque responsable de structure passera pour présenter son bilan dans le canevas prédéfini par la DESPS et suivant le même plan, selon un ordre de passage établi sur toute la durée de l'atelier. Les exposés seront suivis d'échanges qui permettront de valider les bilans après la prise en compte des observations.

Présentations du jour 1

Le lundi 16 décembre 2024, jour 1, a vu se succéder les structures ci-dessous, après la cérémonie d'ouverture et ce, sous la présidence et la présence effective de Madame le Ministre :

- L'Inspection Générale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (IGENA) ;
- La Direction des Affaires Financières (DAF) ;
- La Direction des ressources Humaines (DRH) ;
- La direction des Examens et Concours (DECO) ;
- La Direction de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP).

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'activités réalisées et leur taux ainsi que les recommandations.

N°	STRUCTURES	NOMBRE D'ACTIVITES REALISEES	TAUX DE REALISATION	RECOMMANDATIONS
01	IGENA	24/56	43%	<p>-Organiser une réforme de l'Inspection Générale de l'Education Nationale pour mettre en lumière ses missions. Cela pourrait se faire au cours d'un atelier</p> <p>-Diligenter des missions de terrain à réaliser par les Inspecteurs Généraux dans toutes les structures du MENA, afin d'évaluer le fonctionnement, d'assurer un suivi rigoureux, de promouvoir les bonnes pratiques et d'apporter des recommandations adaptées pour améliorer la performance et la qualité des services éducatifs</p>
02	DAF	5/9	56%	<p>-Anticiper sur les délais de livraisons des kits scolaires, des tables-bancs et autres matériels scolaires pour que ces équipements soient disponibles à temps aux destinataires et bénéficiaires</p> <p>-Mettre fin aux allocations et transferts de fonds non justifiés aux Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) en fin d'année ;</p> <p>-Initier une réforme du mode de distribution des tables-bancs en corrigeant les dysfonctionnements constatés.</p>
03	DRH	28/39	72%	<p>-Renforcer la digitalisation de la Gestion des Ressources Humaines.</p>

				<ul style="list-style-type: none"> -Avoir une traçabilité des agents quant à leur disponibilité et leur occupation au sein des structures -Engager des missions de contrôle des présences effectives des agents du MENA surtout à l'intérieur du pays
04	DECO	8/8	100%	<ul style="list-style-type: none"> -Accélérer le processus de délivrance des diplômes définitifs aux élèves, en lieu et place des attestations provisoires
05	DVSP	6/12	50%	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer les contenus pédagogiques et les pratiques éducatives Par le biais des évaluations. -Collaborer avec la DPFC pour que les résultats influencent les choix pédagogiques et les curriculums.

Présentations jour 2: mardi 17 décembre 2024

Les présentations se sont poursuivies sous la Présidence de Madame le Ministre avec les directions centrales suivantes, à savoir :

- La Direction des Cantines Scolaires (DCS) ;
- La Direction des Technologies et des Systèmes d'Informations (DTSI) ;
- La Direction des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPTS) ;
- La Direction de l'Orientation et des Bourses (DOB) ;
- La Direction de la Coordination et de l'Exécution des Projets (DCEP) ;
- La Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) ;
- La Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP) ;
- La Direction des Ecoles, des Lycées et Collèges (DELIC).

Au titre des recommandations générales du jour à l'endroit de toutes les directions

- Mettre en lumière les efforts accomplis ainsi que les écarts entre la situation de l'année précédente et celle de l'année en cours.
- Connecter toutes les plateformes sectorielles des directions centrales à la plateforme unique du MENA, notamment au SIGE.
- Orienter les activités de 2025 en cohérence avec les axes prioritaires de la Stratégie Nationale de Digitalisation de l'Éducation (SNDECI).
- Prioriser l'accompagnement des établissements et élèves à besoins spécifiques, en veillant au strict respect des lois et réglementations. Toute aide mal encadrée pourrait nuire à la qualité du service éducatif.

Le tableau ci-après présente les structures du jours 2 et les recommandations qui leur sont spécifiques.

N°	STRUCTURES	ACTIVITES ACHEVEES	TAUX D'EXECUTIONS	RECOMMANDATIONS
01	DCS	6/10	60%	Fixer des objectifs clairs pour assurer la pérennité des activités des cantines scolaires après le désengagement des Partenaires Techniques et Financiers
02	DTSI	7/12	58%	-Prioriser la plateforme « Mon école à la maison » pour l'année 2025 -Gérer les projets de digitalisation tels que le CODIPOST. -Harmoniser toutes les plateformes et aligner ses stratégies sur les objectifs du SIGE.
03	DESPS	71/73	97%	
04	DOB	14/29	48%	
05	DCEP	8/12	67%	-Consulter la DCEP pour les plans types de construction des écoles et lycées dans le cadre des programmes CLEF, C2D3, PRSEB et PATEB. -Renforcer la recherche de partenaires pour financer ces projets. -Veiller au respect strict des normes, notamment en ce qui concerne les couleurs prescrites pour les bâtiments.
06	DPFC	21/24	88%	-Planifier toutes les actions en indiquant des dates limites clairement définies. -Assurer une vigilance accrue sur le contenu et la qualité des manuels scolaires. -Améliorer la planification des activités, notamment celles de la DPFC, en fixant des délais précis pour chaque étape -Éviter de soumettre les mêmes projets à plusieurs partenaires financiers ou bailleurs. -Reconstituer la liste des éditeurs de manuels scolaires agréés, en s'assurant de la fiabilité des contenus.

				-Sanctionner les éditeurs qui perçoivent des paiements mais ne livrent pas les manuels.
07	DEEP	8/9	89%	-Procéder au retrait des agréments des « écoles boutiques » ne respectant pas les standards requis -Renforcer les sanctions à l'encontre des établissements qui continuent de pratiquer le "tutorat".
08	DELC	50/56	89%	Mettre en place une évaluation approfondie des CAFOP pour garantir la qualité des formations

Présentations jour 3 : mercredi 18 décembre 2024

Comme les deux premiers jours, sept (7) directions centrales ont présenté leur rapport bilan.

De ces présentations, deux types de recommandations se sont dégagées à savoir les recommandations générales et celles spécifiques aux différentes structures qui sont consignées dans le tableau.

Le tableau ci-après présente les structures du jour 3 et les recommandations qui leur sont spécifiques

N°	STRUCTURES	ACTIVITES ACHEVEES	TAUX D'EXECUTIONS	RECOMMANDATIONS
01	DMOSS	20/26	77%	<ul style="list-style-type: none"> -Analyser en profondeur les problématiques des enseignants atteints de pathologies mentales ; -Renforcer la collaboration avec la DRH pour un meilleur suivi des enseignants en activité "craie en mains" ; -Organiser une séance de travail entre la DMOSS et les structures concernées pour traiter la situation des enseignants déclarés inaptes à la fonction enseignante ; -Prioriser le suivi médical et le bien-être des enseignants avant toute affectation, notamment en cas de diagnostic psychiatrique.
02	DAPS-COGES	9/18	50%	<ul style="list-style-type: none"> -Instaurer une répartition claire et transparente des fonds COGES ; -Maintenir des statistiques détaillées sur les cas de détournement et de mauvaise gestion des ressources ; -Mettre en place un cadre d'échanges régulier avec l'UVICO-CI pour coordonner les actions ; -Assainir les activités génératrices de revenus des COGES pour garantir leur transparence et leur efficacité ; -Former les membres des COGES sur la mobilisation de ressources additionnelles ; -Mobiliser la communauté pour encourager l'entretien et la valorisation des écoles ; -S'assurer que le carnet de retrait des fonds COGES soit conservé à l'école par le vice-président.
03	DEEG	39/51	76%	<ul style="list-style-type: none"> -Utiliser les points focaux régionaux de la DESPS pour centraliser et remonter les informations ; -Clarifier le rôle de la DEEG au sein du MENA afin d'éviter les conflits d'intérêts avec les autres directions ; -Veiller au respect de l'équité de genre dans toutes les directions et structures du ministère ; -Identifier et rechercher des financements pour promouvoir la visibilité des actions en faveur de l'égalité des genres.

04	DVS	19/35	54%	<ul style="list-style-type: none"> -Impliquer les directeurs, chefs d'établissements et encadreurs dans la mise en œuvre des activités ; -Collaborer étroitement avec la DELC pour assurer un suivi efficace des activités internes ; -Sensibiliser les élèves tout au long de l'année par des activités éducatives et attractives pour éviter les congés anticipés ; -Promouvoir le civisme à travers toutes les initiatives éducatives ; -Se référer systématiquement au Cabinet pour la validation et l'orientation des activités.
05	DAJC	3/6	50%	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les liens entre la DAJC et les autres directions centrales pour identifier et prévenir les conflits juridiques potentiels.
06	DENF	10/27	37%	<ul style="list-style-type: none"> -Clarifier les activités, les coûts associés et les partenaires de la DENF pour une meilleure transparence ; -Revoir les objectifs assignés à la DENF afin de prévenir les conflits d'intérêts avec d'autres directions centrales ; -Renforcer la collaboration avec l'ensemble des directions du MENA pour une approche intégrée ; -Garantir la transparence dans le recrutement des ONG partenaires travaillant avec la DENF.
07	DCSPA	13/20	65%	<ul style="list-style-type: none"> -Inclure les résultats des enquêtes dans les perspectives pour une meilleure planification. -Valoriser et documenter les activités de coordination pour garantir une continuité dans l'action.

Présentations jour 4 : jeudi 19 décembre 2024

Pour ce jour, deux (02) directions centrales, six (06) Services Rattachés et trois (03) Unités de Gestion et de Coordination (UGP et UCP) ont présenté leur rapport bilan.

- Direction du Matériel Didactique d'Alphabétisation (DMDA),
- Direction de l'Alphabétisation des Adultes, des Jeunes et Enfants (DAAJE)
- Unité de Coordination du Projet UNICEF (UCP UNICEF),
- Projet de Construction et d'Equipement de Lycées de Jeunes Filles avec Internat (PCELF BOAD),
- Programme d'Appui à la Transformation de l'Education de Base (PATEB),
- Service de l'information Documentaire et Informatique (SIDI),
- Secrétariat Permanent du Conseil Consultatif de l'Education Nationale (SPCCEN),
- Service de Gestion du Patrimoine (SGP).
- Conférence des Ministres de l'Education Nationale (CONFEMEN),
- Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP),
- Service de Communication et des Relations Publiques (SCRP)

Le tableau ci-après présente les structures du jour 3 et les recommandations qui leur sont spécifiques

N°	STRUCTURES	ACTIVITES ACHEVEES	TAUX D'EXECUTIONS	RECOMMANDATIONS
01	DMDA	10/12	83%	-Être plus regardant sur le profil des alphabétiseurs et le contenu de leurs enseignements
02	DAAJE	13/21	83%	
03	UCP-UNICEF	14/28	50%	-Associer les directions centrales aux activités et aux innovations proposées par le programme ; -Intégrer les activités financées dans le PTAB ; -Impliquer la DESPS dans la collecte des données à la plateforme islamique d'éducation pour.
04	PCEFI BOAD			Associer la DELC à la formation des chefs d'établissement
05	PATEB			-Identifier les activités en collaboration avec la DESPS ;
06	SIDI	9/10	90%	-Apporter un appui aux directions centrales par rapport à la gestion des activités ; -Rappel aux directeurs centraux sur le suivi journalier de la plateforme du MENAGEC ; -Les directeurs centraux doivent s'approprier cette plateforme ; -Rattacher les coordonnateurs de projet au MENAGEC ; -Mettre un document cadre pour le recadrage des missions ; -Traiter avec la DTSI les questions informatiques du ministère ; -Mettre en place un progiciel d'archivage ; - Fédérer les efforts des professionnels ; -Assurer des formations par petits groupes ; -Fournir un appui aux Directions centrales pour la gestion électronique de la documentation -Assurer, en lien avec la DTSI, le suivi quotidien en vue d'optimiser l'exploitation de MENGA-GEC à travers une appropriation effective des DC.

07	SGP	0/7	00%	<ul style="list-style-type: none"> -Élaborer une stratégie de gestion du patrimoine du MENA -Créer un cadre d'échanges pour un rappel des rôles et attributions des principaux acteurs de la commande publique
08	CPMP	17/21	81%	<ul style="list-style-type: none"> -Instaurer une procédure d'appel d'offre par anticipation -Elaborer les différents plans de marcher -Généraliser le projet BONAMAS -S'assurer de la disponibilité des financements -Faire le suivi de l'exécution des marchés publics -Mise en place d'un manuel de procédures du SIVOMAP
09	SPCCEN	3/8	37%	<ul style="list-style-type: none"> -Rappeler les syndicalistes à l'ordre en rapport avec le SPCCEN ; -Collaborer étroitement avec la DESPS et la DAJC. -Inciter les Directions centrales à traiter avec diligence les revendications en attente -S'assurer de la signature des arrêtés ministériels portant organisation du CCEN -Organiser des sessions de travail avec DRH, DAJC et DAF pour adresser la question relative à l'obligation pour tous les fonctionnaires y compris les syndicats à assurer leurs charges horaires de travail des syndicalistes
10	SCRP	2/5	40%	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des formations des points focaux du MENA des directions centrales et régionales -Réaliser les films institutionnels -Renforcer d la communication digitale du MENA -Assurer la visibilité des grandes activités du MENA -Former les acteurs du MENA aux media training

11	CONFEMEN	16/21	76%	Travailler en collaboration avec les anciens du CONFEMEN pour améliorer la qualité du service
----	----------	-------	-----	---

Présentations jour 5 : vendredi 20 décembre 2024

Pour ce jour, trois (03) projets, un (01) Programme et un (01) Service Rattaché ont présenté leur rapport bilan. Ce sont :

- Projet de Construction et d'Equipement de Lycées de Jeunes Filles avec Internat (PCELFIBID) ;
- Projet Child Learning and Education Facility (CLEF) ;
- Projet de Renforcement du Système Educatif de Base (PRSEB) ;
- Programme de Renforcement du Système Educatif de Base (PRSEB) ;
- Commission Nationale Ivoirienne de l'UNESCO

N°	STRUCTURES	ACTIVITES ACHEVEES	TAUX D'EXECUTIONS	RECOMMANDATIONS
01	CLEF			<ul style="list-style-type: none"> -Prioriser les constructions d'écoles -Porter systématiquement à la connaissance du cabinet les acquisitions -Remettre officiellement les matériels roulants pour donner de la visibilité aux actions du ministère -Collaborer étroitement avec l'agent comptable -Planifier les activités et en faire le suivi et l'évaluation -Gérer les finances plus en termes de réalisation et moins en termes de fonctionnement
02	PCELFID BID			<ul style="list-style-type: none"> -Rehausser le taux de réalisation des lycées jeunes filles -Assainir l'environnement de travail
03	PRSEB			<ul style="list-style-type: none"> -Obtenir toujours l'autorisation du cabinet avant toute action -Travailler en synergie avec le cabinet en partageant les informations -Planifier préalablement les activités avec le cabinet -Recruter le personnel en accord avec le cabinet -Collaborer avec l'agent comptable, le contrôleur financier et les directions centrales -Éviter le multi emploi et financement -Coordonner et suivre l'effectivité de la réalisation des activités dans délai imparti
04	Projet/Programme			
05	CNI UNESCO	13/28	46%	<ul style="list-style-type: none"> -Rendre visibles les activités de la CNI-UNESCO -Établir une franche collaboration avec les autres structures du MENA -Rendre fluide les informations pour une bonne prise décision -Assurer convenablement l'interface entre la Côte d'Ivoire et l'UNESCO -Renouveler les partenariats entre la Côte d'Ivoire et l'UNESCO

3-3- Recommandations générales de l'atelier

Au terme de toutes ces présentations, Docteur MEÏTE Inza, Directeur des Etudes, de la Planification et des Statistiques a présenté la synthèse des travaux. Il a ressorti les taux de réalisation des activités et celles non financées à partir des quatre axes que sont la gouvernance, l'accès, la qualité et l'alphabétisation. Aussi, a-t-il mis en exergue les différentes recommandations en lien avec les différents problèmes qui les sous-tendent. Celles-ci sont libellées comme suit :

- Effectuer régulièrement des revues du PTAB afin de réajuster les activités programmées ;
- Assurer une présentation claire des états financiers, en incluant les taux d'exécution budgétaire ;
- Préciser dans les rapports si les financements des projets sont déjà acquis ou encore à rechercher ;
- Eviter le financement des mêmes activités par plusieurs bailleurs ;
- Promouvoir une coordination renforcée entre les directions afin de valoriser les efforts collectifs du MENA et éviter les rivalités internes ;
- Encourager chaque direction à respecter strictement son cahier de charges pour éviter les conflits d'attributions ;
- Évaluer le coût des activités réalisées et identifier des sources de financement durables ;
- Encourager une collaboration entre les directions pour renforcer la visibilité des actions éducatives ;
- Aligner les perspectives sur les grandes orientations stratégiques du secteur éducatif ;

3-4- cérémonie de clôture

Deux discours ont marqué cette étape : celui de Madame la Directrice de Cabinet Adjointe, Présente de la Cellule d'Appui et de la Coordination à la Reforme Educative (CAC-RE) et celui de Madame le Ministre. Au cours de son intervention, Madame SEPOU a donné les directives à suivre pour l'année 2025. Elles sont libellées ainsi :

- Chaque Direction doit élaborer son PTAB à partir des perspectives présentées. Ce PTAB doit être transmis au DESPS pour consolidation au plus tard le 10 janvier 2025. Toutefois, chaque Direction est tenue de ressortir l'objectif général clairement défini et les objectifs spécifiques en lien avec les quatre axes indiqués plus haut. De même, il faudrait une cohérence entre les missions, les objectifs assignés et les activités inscrites au PTAB 2025. Compte tenu du fait que le PTAB servira de base pour inscrire dans les mesures gouvernementales les actions majeures du MENA ;
- Les activités inscrites dans les PTAB des projets doivent obligatoirement être intégrées dans la PTAB 2025 ;
- Les activités qui génèrent des ressources doivent être reconduites dans le PTAB 2025 au risque de perdre le financement. Les planifier en fonction des dates butoirs mentionnées dans les IMD.

Avant de terminer son propos, Madame Anastasie SEPOU a insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas d'avoir une pléiade d'activités mais l'important est de pouvoir réaliser les activités proposées. En terminant, elle a adressé ses remerciements à Madame le Ministre qui a présidé cet atelier car dit-elle « nous recherchons la qualité de l'école et une qualité de l'éducation ».

En prenant la parole, le Professeur Mariatou KONE a d'abord exprimé sa satisfaction pour cet atelier qui restera gravé comme une étape importante dans le cheminement commun vers une éducation de qualité pour tous en Côte d'Ivoire. Pour elle, il était important de passer au scanner les activités du Ministère sur tous les plans afin de contribuer au rayonnement tant souhaité de l'école et continuer à maintenir cet espoir et cette flamme par les parents d'élèves.

Par la suite, elle a salué l'engagement des participants durant ces cinq jours de travaux intensifs et a félicité ceux et celles qui ont contribué dans l'abnégation et en toute responsabilité à l'atteinte des résultats globalement satisfaisants. En outre, elle a fait remarquer que le présent atelier a permis de dresser un bilan exhaustif des actions menées au cours de l'année écoulée mais également d'apprécier l'impact des efforts consentis dans la mise en œuvre des PTAB des Directions Centrales, des Services Rattachés et des Projets et Programmes. Les différentes présentations et discussions ont mis en lumière les avancées réalisées, les difficultés rencontrées, les défis à relever et les perspectives à envisager pour l'amélioration continue de nos performances. En effet, dit-elle, nos réflexions et nos échanges ont permis de prendre conscience de l'ampleur du travail qui reste à accomplir. Se basant sur les points saillants que sont les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de certains projets, certaines activités stratégiques, elle a souligné les efforts soutenus pour le renforcement des capacités qui ont permis de mieux répondre aux attentes des bénéficiaires. Toutefois, elle s'est appesantie sur les défis à relever énumérés ci-dessous :

- La nécessité de renforcer la coordination et la synergie entre les différentes entités du MENA et éviter le cloisonnement entre les Services ;
- La culture de la solidarité de la complémentarité et de l'efficacité doit imprégner de manière permanentes les pratiques de ses collaborateurs ;
- L'importance d'améliorer le suivi-évaluation des activités pour garantir un meilleur alignement avec nos priorités stratégiques ;
- Le respect du devoir de redevabilité qui doit animer chacun des Responsables des Structures sous tutelle du MENA

Ainsi, tout en rappelant les énormes sacrifices consentis par le gouvernement avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, Madame la Ministre a invité ces collaborateurs à être déterminé pour le succès de cette mission collective. Avant de déclarer clos l'atelier elle a dit ceci « ensemble, nous pouvons bâtir un système éducatif capable de transformer notre société, de promouvoir la paix et de garantir la prospérité de tous les citoyens de Côte d'Ivoire.



ARRETE N° 139 / MENA/CAB du 25 JUIN 2024

Portant institution, attribution, composition et fonctionnement de la
Cellule d'Appui et de Coordination de la Réforme de l'Éducation Nationale

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°95-1696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement, telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu la loi organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2015-475 du 1^{er} juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des Projets et Programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers ;
- Vu le décret n°2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et dotations ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté interministériel n°026/MEF/SEPMBPE du 19 janvier 2018 portant fixation des salaires, indemnités et autres avantages du personnel impliqué dans la mise en œuvre des projets et programmes financés par la Banque Mondiale ;

Considérant les nécessités de service,

ARRÊTE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Il est institué au sein du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation la Cellule d'Appui à la Coordination de la Réforme de l'Éducation, en abrégé « CAC-RE ».

.../...



Article 2 : La CAC-RE assure le suivi de la gestion des Programmes et des Projets ainsi que l'interface des partenaires techniques et financiers avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

CHAPITRE II : ATTRIBUTIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Article 3 : La CAC-RE appuie le cabinet du Ministre dans sa mission de coordination de la politique éducative et particulièrement dans le suivi des partenariats et des décisions susceptibles d'impulser la mise en œuvre de la réforme éducative, notamment celles issues des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA).

A ce titre, elle est chargée de :

- assurer l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers ;
- participer à la mobilisation des ressources extérieures pour le financement des projets/programmes prioritaires du ministère ;
- suivre la communication des rapports et bilans des projets/programmes afin de s'assurer de leur dissémination auprès des parties prenantes ;
- veiller à la bonne exécution des projets/programmes et à l'amélioration des taux de décaissement des fonds mis à disposition du ministère ;
- organiser des revues périodiques pour suivre l'état d'avancement et les performances des projets et programmes ;
- mettre en évidence les difficultés éventuelles dans le fonctionnement des projets et émettre des recommandations ;
- veiller à la mise en œuvre des mesures correctives par les coordonnateurs des projets ;
- participer, en cas de nécessité, aux missions des projets/programmes sur le terrain et produire les rapports y afférents ;
- représenter les intérêts du ministère au sein du Groupe Local des Partenaires de l'Education et participer aux activités dudit groupe ;
- faciliter la communication entre les parties prenantes afin de garantir une bonne circulation de l'information relative à la mise en œuvre des activités et aux résultats obtenus ;
- participer, en cas de nécessité, aux réunions des comités de pilotage des projets et programmes.

Article 4 : La CAC-RE est composée comme il suit :

- un (1) responsable de cellule ;
- un (1) responsable adjoint ;
- un (1) spécialiste des questions de planification et de suivi-évaluation (secrétaire) ;
- un (1) spécialiste en informatique.

Article 5 : La CAC-RE se réunit autant de fois que de besoin sur convocation de son responsable.

Article 6 : Pour atteindre ses objectifs, la CAC-RE peut faire appel à toute personne physique ou morale dont l'expertise lui paraît nécessaire.

Article 7 : La CAC-RE bénéficie, principalement, pour son fonctionnement, de l'appui du Projet du Programme axé sur les résultats pour le Renforcement du Système Educatif de Base « PRSEB » et de tout autre programme/projet logé au sein du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.


CHAPITRE III : DISPOSITION FINALE

Article 8 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet à compter de sa date de signature. Il sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

MENA/CAB	04
IGENA	01
Directions Centrales	25
Projets et Programmes	10
JORCI	1

Fait à Abidjan, le 25 JUN 2024



Professeur Mariatou KONE



Arrêté n° **208** /MENA/CAB du **25 JUIL. 2024** portant
nomination des membres de la Cellule d'Appui et de Coordination
de la Réforme de l'Éducation Nationale

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°95-1696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement, telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu la loi organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n°2015-475 du 1^{er} juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des Projets et Programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers ;
- Vu le décret n°2019-81 du 23 janvier 2019 portant charte de gestion des programmes et dotations ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement tel que modifié par le décret n°2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté interministériel n°026/MEF/SEPMBPE du 19 janvier 2018 portant fixation des salaires, indemnités et autres avantages du personnel impliqué dans la mise en œuvre des projets et programmes financés par la Banque Mondiale ;
- Vu l'arrêté n°139/MENA/CAB du 25 juin 2024 portant institution, attributions, composition et fonctionnement de la Cellule d'Appui et de Coordination de la Réforme de l'Éducation Nationale ;

Considérant les nécessités de service,

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommées, en qualité de membres de la Cellule d'Appui à la Coordination de la Réforme de l'Éducation, en abrégé « CAC-RE ». Les personnes dont les noms suivent :

- Madame **KACOU SEPOU Anastasie Laure**, Directrice de Cabinet Adjointe (**responsable de la cellule**) ;
- Monsieur **KOFFI Christophe**, Conseiller Technique (**responsable adjoint de la cellule**) ;
- Monsieur **MEÏTE Inza**, Directeur des Études, des Stratégies, de la Planification et des Stratégies, en charge des questions de planification et de suivi-évaluation (**secrétaire**) ;
- Monsieur **KONE YENATABAN**, Directeur des Technologies et des Systèmes d'Information, en charge du Système d'Information et de Gestion de l'Éducation (**membre**).

.../...



Article 2 : La fonction de membre de la CAC-RE est gratuite. Toutefois, les membres bénéficient de primes à l'occasion de leurs activités et missions de terrain, financées grâce à l'appui du Programme axé sur les résultats pour le Renforcement du Système Educatif Primaire (Programme PRSEP) et en cas de nécessité par tout autre programme ou projet logé au sein du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation.

Article 3 : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

MENA/CAB	04
IGENA	01
Mirections Centrales	25
JORCI	01





ARRETE N° 209 / MENA/CAB du 25 JUIL. 2024

Portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes
chargés de la conduite du processus de la réforme curriculaire du collège

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°95-1696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement, telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;
- Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Considérant les nécessités de service,

ARRÊTE :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Il est créé, sous l'autorité du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, les organes en charge de la conduite du processus de la réforme curriculaire du collège.

Article 2 : La réforme curriculaire du collège vise à doter tous les élèves en fin de cycle de l'enseignement de base, des compétences nécessaires à la poursuite de leurs études au lycée ou dans des structures de formation en vue de leur insertion socio-professionnelle et à la responsabilité citoyenne.

Article 3 : La réforme curriculaire du collège a pour objectifs de/d' :

- doter l'enseignement de base d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- doter le système éducatif d'un Cadre d'Orientation Curriculaire (COC) pour assurer la cohérence du processus enseignement-apprentissage-évaluation ;
- adapter les programmes éducatifs aux normes et standards en la matière.

.../...



CHAPITRE II : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 4 : La conduite du processus de la réforme curriculaire du collège est assurée par les organes suivants :

- le Comité de pilotage ;
- le Comité de coordination ;
- l'équipe opérationnelle.

SECTION I : LE COMITÉ DE PILOTAGE

Article 5 : Le Comité de pilotage est l'organe décisionnel de la réforme curriculaire du collège.

A ce titre, il :

- donne l'orientation générale du processus de la réforme ;
- approuve le choix des consultants ;
- valide les termes de référence du processus ;
- valide les différents rapports et livrables.

Article 6 : Le Comité de pilotage est composé comme suit :

- le Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ou son représentant, **Président** ;
- un représentant du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- un représentant du Ministre d'État, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration ;
- un représentant du Ministre d'État, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières ;
- un représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- un représentant du Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
- un représentant du Ministre délégué auprès du Premier Ministre, Ministre des Sports et du Cadre de Vie ;
- un représentant du Ministre de la Culture et de la Francophonie ;
- un représentant du Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique ;
- un représentant du Ministre de la Transition Numérique et de la Digitalisation ;
- un représentant du Ministre de l'Économie, du Plan et du Développement ;
- un représentant du Ministre des Finances et du Budget ;
- l'Inspecteur général coordonnateur général de l'Inspection Générale du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;
- l'Inspecteur général coordonnateur général de l'Inspection Générale du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage ;
- le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur ;
- un représentant de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire ;
- un représentant de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire ;
- un représentant de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire ;
- le Directeur de la Cellule d'Analyse des Politiques Économiques du CIRES (CAPEC) ;
- un représentant des Associations de Parents d'élèves.

Le secrétariat du Comité de pilotage est assuré par le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC).

Article 7 : Le Comité de pilotage se réunit autant de fois que de besoin, sur convocation de son Président.

SECTION II : LE COMITÉ DE COORDINATION

Article 8 : Le Comité de coordination est l'instance de pré-validation des livrables.

A ce titre, il :

- veille à la mise en œuvre effective des décisions du comité de pilotage ;
- supervise les travaux de l'équipe opérationnelle ;
- pré-valide les différents livrables et les transmet au comité de pilotage pour validation ;
- assure le suivi de l'exécution des activités planifiées.

Article 9 : Le Comité de coordination est composé comme suit :

- l'Inspecteur Général Coordonnateur chargé de la Pédagogie du Secondaire, **Président** ;
- le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue, **secrétaire** ;
- le Directeur de l'Encadrement des Établissements Privés (DEEP) ;
- le Directeur des Technologies et des Système Informatiques (DTSI) ;
- le Directeur de la Veille et du Suivi des Programmes (DVSP) ;
- le Directeur de l'Égalité, de l'Équité et du Genre (DEEG) ;
- le Directeur des Ressources Humaines (DRH) ;
- le Directeur des Études, des Stratégies, de la Planification et du Statistiques (DESPS) ;
- le Directeur de l'Alphabétisation des Adultes, des Jeunes et des Enfants (DAAJE) ;
- le Directeur des Écoles, Lycées et Collèges (DELIC) ;
- le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) ;
- le Secrétaire Permanent du Conseil Consultatif de l'Éducation Nationale (SP-CCEN) ;
- le Directeur Général de l'École Normale Supérieure (ENS) ;
- le Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB) ;
- le Directeur Général de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) ;
- le Directeur Général de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC).

Le Président du Comité de pilotage peut convier aux séances de travail toute personne et/ou organisation dont l'expertise s'avère nécessaire.

Article 10 : Le comité de coordination se réunit autant de fois que de besoin, sur convocation de son Président.

SECTION III : L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

Article 11 : L'équipe opérationnelle assure l'exécution des activités liées à la réforme curriculaire du collège.

A ce titre, elle est chargée de :

- l'élaboration des TDR des différents ateliers du processus ;
- l'organisation pratique des ateliers ;
- la production des différents documents de la réforme curriculaire ;
- la réalisation de l'ensemble des activités.

Article 12 : L'équipe opérationnelle se compose comme suit :

- le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue, **Chef d'équipe** ;
- le Sous-Directeur des programmes, **Secrétaire** ;
- le Sous-Directeur de la formation continue ;
- le Sous-Directeur des innovations pédagogiques ;
- deux Inspecteurs Généraux de l'éducation nationale ;
- deux Représentants de la DVSP ;
- un Représentant de la DTSI ;
- un Représentant de la DEEG ;
- un Représentant de la DAAJE ;
- deux Représentants du service de coordination des disciplines de la DPFC.

Article 13 : L'équipe opérationnelle se réunit autant de fois que de besoin, sur convocation du Chef d'équipe.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINALES

Article 14 : Les fonctions au sein des différents organes de la conduite du processus de la réforme curriculaire du collège ne donnent droit à aucune rémunération.

Article 15 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Article 16 : Le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Ampliations :

MENA/CAB	01
IGENA	01
MENA/DC	25
MENA/SR	10
DRENA	41

